

Ministère du Procureur général

Guide d'utilisation du Portail de dépôt électronique de la Cour des petites créances

Lisez le guide pour savoir comment utiliser le Service de dépôt électronique pour soumettre des documents de la Cour des petites créances en ligne.

Table des matières

1. Introduction
2. Par où commencer
 1. Étape 1 : Commencez une demande
 2. Étape 2 : Créez un ID ONe-key
 3. Étape 3 : Choisissez une méthode de dépôt
3. Soumettez votre demande à l'aide de l'assistant aux formulaires
 1. Étape 1 : Créez et soumettez une demande du demandeur à l'aide de l'assistant aux formulaires
 2. Étape 2 : Signifiez les documents aux défendeurs et déposez l'affidavit de signification à l'aide de l'assistant aux formulaires
 3. Étape 3 : Demandez un jugement par défaut à l'aide de l'assistant aux formulaires (demandes liquidées)
 4. Étape 4 : Faites constater le défaut à l'aide de l'assistant aux formulaires (demandes non liquidées)
 5. Étape 5 : Demandez une évaluation à l'aide de l'assistant aux formulaires (demandes non liquidées)
 1. Option 1 – Demandez une audience d'évaluation
 2. Option 2 – Déposez un avis de motion en vue d'une évaluation par écrit
4. Soumettez votre demande à l'aide du dépôt rapide
 1. Étape 1 : Déposez et soumettez votre demande du demandeur à l'aide du dépôt rapide
 2. Étape 2 : Déposez un affidavit de signification à l'aide du dépôt rapide
 3. Étape 3 : Déposez une demande de constatation en défaut du défendeur à l'aide du dépôt rapide
 4. Étape 4 : Demandez un jugement par défaut à l'aide du dépôt rapide (demandes liquidées)
 5. Étape 5 : Demandez une évaluation à l'aide du dépôt rapide (demandes non liquidées)
 1. Option 1 – Demandez une audience d'évaluation
 2. Option 2 – Déposez un avis de motion en vue d'une évaluation par écrit
5. Modifiez votre demande

1. Modifiez votre demande du demandeur à l'aide de l'assistant aux formulaires
2. Modifiez votre demande du demandeur à l'aide du dépôt rapide
6. Foire aux questions

Introduction

Si vous poursuivez une personne ou une entreprise pour 35 000 \$ ou moins, vous pourriez être admissible au dépôt de votre demande en ligne. C'est une façon simple et pratique de déposer une demande auprès de la Cour des petites créances de l'Ontario sans jamais avoir à mettre les pieds dans un palais de justice.

Conseil

Les ordonnances d'un tribunal, comme celles de la Commission de la location immobilière, peuvent être déposées en ligne au moyen du Portail de dépôt électronique de la Cour des petites créances, aussi appelé Service de dépôt électronique de la Cour des petites créances. Pour en savoir davantage sur ce processus, prière de consulter le [Guide des procédures devant la Cour des petites créances – Après le jugement](#).

Veillez noter qu'une fois que le défendeur dépose une défense, que le demandeur dépose un autre document directement auprès du greffe **ou** qu'une autre partie dépose tout autre document, le Portail de dépôt électronique de la Cour des petites créances ne peut plus être utilisé pour le dépôt de documents. Tout document supplémentaire peut être déposé par l'intermédiaire du Portail de soumission en ligne de la Cour des petites créances, par la poste ou en personne auprès du greffe du tribunal où la demande a été déposée.

Veillez également noter que si vous disposez d'un certificat de dispense de frais judiciaires ou si vous souhaitez en obtenir un, vous pouvez déposer votre demande du demandeur en ligne par l'intermédiaire du Portail de soumission en ligne de la Cour des petites créances (*à ne pas confondre avec* le Portail de dépôt électronique de la Cour des petites créances), par la poste ou en personne. Prière de cliquer [ici](#) pour en savoir davantage sur la dispense des frais judiciaires.

Fonctionnement – les étapes de base

Le processus suivi pour les petites créances comprend plusieurs étapes :

1. Le dépôt d'une demande auprès du tribunal;
2. La signification (avis) au défendeur;
3. Si le défendeur dépose une défense :

1. La participation à une conférence en vue d'une transaction et, le cas échéant, à un procès.
4. Si le défendeur ne dépose pas une défense :
 1. L'obtention d'un jugement (décision) du tribunal

Par où commencer

Vous voulez déposer une demande? Les indications suivantes vous guideront d'une étape à l'autre du processus.

Étape 1 : Commencez une demande

De la page [Dépôt en ligne de documents à la Cour des petites créances | ontario.ca](#), faites défiler le menu vers le bas et cliquez sur le premier bouton sous Portail de dépôt électronique de la Cour des petites créances, « [Déposer vos documents](#) »..

Ce qu'il faut pour déposer en ligne :

- un compte ServiceOntario : si vous n'en avez pas, [ouvrez-en un maintenant](#)
- une carte de crédit Visa, MasterCard ou un compte bancaire en ligne (Interac® en ligne)
- le nom légal de la personne ou de l'entreprise que vous poursuivez
- l'adresse actuelle domiciliaire ou commerciale de la personne ou de l'entreprise que vous poursuivez
- le motif pour intenter la poursuite (ce qui est arrivé)
- les documents scannés et sauvegardés (en format DOC, DOCX, PDF, TIF ou JPG) qui appuie votre demande, comme des **factures impayées**
- le taux d'intérêt sur le montant d'argent qui vous est dû (maximum de 35 % par an en cas de dépôt d'une demande en ligne). [Renseignements sur les taux d'intérêt et la façon de les inclure dans votre demande.](#)

Déposer une nouvelle demande ou visionner une demande existante



Vous serez alors dirigé(e) vers la page de connexion.

Étape 2 : Créez un ID ONe-key

Le système vous demandera d'ouvrir une session à l'aide de votre ID ONe-key. Si vous n'en avez pas, vous devez en créer un.

Cliquez sur Inscrivez-vous dès maintenant! et remplissez tous les champs.

ServiceOntario

Vous n'êtes pas connecté | Se connecter

Ouvrez une session

Ouvrir une session avec votre ID ONe-key

Vous n'êtes pas inscrit à ONe-key?
Un compte ONe-key vous assure un accès sécurisé aux programmes et aux services de l'Ontario. [Pour en savoir plus](#)

Vous n'avez pas d'ID ONe-key? Inscrivez-vous dès maintenant!

ID ONe-key:

Mot de passe:

Ouvrir une session

[Vous ne pouvez pas accéder à votre compte?](#)

Conseil

L'ID ONe-key est une pièce d'identité électronique unique qui vous permet de communiquer en toute sécurité avec les services gouvernementaux en ligne. Vous devrez vous connecter à l'aide de votre ID ONe-key chaque fois que vous utilisez le Portail de dépôt électronique de la Cour des petites créances.

Besoin d'aide? Appelez la ligne d'aide à la clientèle de ServiceOntario au 1 888 745-8888.

Remarque : Si vous avez ouvert une session et laissez votre demande inactive pendant 15 minutes ou plus, votre session sera verrouillée et vous perdrez les données non sauvegardées. Si c'est le cas, retournez à la page [Dépôt en ligne de documents à la Cour des petites créances | ontario.ca](#) et cliquez sur le premier bouton sous Portail de dépôt électronique de la Cour des petites créances, « [Déposer vos documents](#) ».

Étape 3 : Méthode de dépôt de la demande

Il y a deux façons de déposer votre demande :

- **Assistant aux formulaires.** Si c'est la première fois que vous déposez une demande auprès de la Cour des petites créances ou si vous ne connaissez pas le processus suivi par ce tribunal, l'**assistant aux formulaires** est l'outil qui vous convient. Il vous guidera tout au long du processus de dépôt et vous aidera à vous assurer que vous présentez au tribunal tous les renseignements nécessaires.
- **Dépôt rapide.** Si vous déposez souvent des demandes auprès de la Cour des petites créances ou si vous connaissez bien le processus suivi par celle-ci, la méthode du **dépôt rapide** est parfaite pour vous. Elle convient aux professionnels du droit, aux huissiers et aux gens d'affaires qui déposent souvent des demandes auprès de tribunaux et ont déjà rempli le formulaire de demande du demandeur. Passez à **Soumettez votre demande à l'aide du dépôt rapide** pour obtenir des précisions sur cette méthode.

Dépôt électronique des petites créances

Vous pouvez déposer une nouvelle demande en choisissant l'une des méthodes de dépôt ci-dessous ou donner suite à une demande existante en cliquant sur « Mes demandes existantes ».

Remarque : le public peut consulter les documents déposés au tribunal, sauf ordonnance contraire de ce dernier. Les ordonnances de tribunaux, comme celles rendues par la Commission de la location immobilière, ne peuvent pas être déposées électroniquement. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter [le Guide sur la façon d'obtenir des résultats après un jugement](#).

Commencer une nouvelle demande

Mes demandes

Il y a deux façons de remettre le formulaire de demande aux petites créances en ligne :

Utiliser l'Assistant aux formulaires

- Vous déposez une demande pour la première fois ou vous n'en avez pas l'habitude?
- L'Assistant aux formulaires vous guidera pas à pas au cours du processus et vous aidera à remplir et à soumettre en ligne les formulaires exigés.

L'assistant aux formulaires

Téléverser un formulaire déjà rempli en utilisant l'option de dépôt rapide

- Vous êtes un juriste ou vous avez souvent déposé des demandes?
- Choisissez cette option si vous avez déjà rempli la demande du demandeur et êtes prêt à téléverser vos documents.

Dépôt rapide

Soumettez votre demande à l'aide de l'assistant aux formulaires

Vous allez maintenant préparer votre demande afin de la soumettre au tribunal. L'assistant aux formulaires vous guidera tout au long du processus de dépôt et vous aidera à vous assurer que vous présentez au tribunal tous les renseignements nécessaires.

Vous devez expliquer pourquoi vous déposez une demande, préciser le montant que vous réclamez, et fournir des renseignements généraux à votre sujet et au sujet du défendeur ou des défendeurs.

Conseil

Si vous enregistrez votre demande du demandeur comme une version provisoire et y retournez plus tard, vous devrez téléverser de nouveau les pièces jointes.

Remarque : Puisque le Portail de dépôt électronique de la Cour des petites créances ne conserve aucun document à des fins de consultation ultérieure ou d'impression, nous vous recommandons d'imprimer la page de résumé où apparaissent le nom et le type de tout document à l'appui fourni avec votre demande afin que vous puissiez vous y référer au besoin.

Étape 1 : Créez et soumettez une demande du demandeur à l'aide de l'assistant aux formulaires

Pour commencer, lisez les directives et cliquez sur **Déposer une demande du demandeur**.

Petites créances : Assistant aux formulaires

Étape 1 - Soumettre la demande

Étape 2 - Signifier les documents aux défendeurs

Étape 3 - Faire constater le défaut du défendeur et demander un jugement

Étape 1 - Soumettre la demande

Pour commencer, vous devez remplir et déposer une demande du demandeur. Soyez prêts à fournir les renseignements suivants dans l'Assistant aux formulaires :

- votre nom
- le nom de la personne ou de l'entreprise que vous voulez poursuivre
- les motifs de votre demande (ce qui s'est passé)
- le montant demandé (maximum 35 000 \$)
- le taux d'intérêt sur le montant qui vous est dû (maximum de 35 % par an en cas de dépôt d'une demande en ligne). Conseil : Si un taux d'intérêt a été prévu par contrat avec le défendeur, vous pouvez utiliser ce taux dans votre demande. Si aucun taux d'intérêt n'a été convenu vous pouvez demander le « taux prévu par la Loi sur les tribunaux judiciaires ». [Renseignez-vous sur les taux d'intérêt et la façon de les intégrer à votre demande.](#)
- des copies de tous les documents relatifs à votre demande, p. ex. des factures impayées
- le paiement des frais en ligne par Visa, débit Visa, Mastercard, débit Mastercard, Interac^{MD} En Ligne. [Pour en savoir davantage sur les frais judiciaires, la dispense des frais et le paiement des frais.](#) La dispense des frais n'est pas disponible lors du dépôt en ligne.

Remarque : Les documents déposés au tribunal peuvent être consultés par le public, sauf décision contraire du tribunal.

Déposer une demande du demandeur

Vous devez ensuite suivre les étapes indiquées ci-dessous :

1. Prenez connaissance des conditions

- Lisez attentivement les conditions énumérées, et si vous êtes d'accord, cochez les cases, puis cliquez sur **Suite**.

2. Sélectionnez un tribunal

- Sélectionnez dans le menu déroulant l'emplacement de la Cour des petites créances où vous désirez déposer votre demande.
- Des questions vous seront posées afin de confirmer que vous avez sélectionné le bon emplacement. Répondez en cliquant sur **Oui** ou **Non**, puis cliquez sur **Suite**.

3. Précisez le montant réclamé

- Inscrivez le montant que vous réclamez.
- Si vous aviez conclu avec le défendeur un contrat précisant un taux d'intérêt, vous pouvez inscrire ce taux dans votre demande. Si vous

n'avez pas convenu d'un taux d'intérêt, vous pouvez demander le taux prévu dans la *Loi sur les tribunaux judiciaires*.

- Le taux prévu dans la *Loi sur les tribunaux judiciaires* est établi chaque trimestre par le ministère du Procureur général. [Consultez les taux d'intérêt ici](#). Inscrivez la date à partir de laquelle vous demandez des intérêts, puis cliquez sur **Suite**.

Détermination du montant réclamé

Montant réclamé \$.* (indiquez les cents. Le montant maximum est de 35 000,00 \$)

0,00

Voulez-vous toucher un intérêt sur l'argent dû? *

Oui Non

Si vous avez convenu d'un taux d'intérêt avec le ou les défendants, inscrivez ce taux. Si vous n'avez pas convenu de taux d'intérêt avec le ou les défendants, vous pouvez demander au juge qu'il vous accorde des intérêts antérieurs à un taux défini dans la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. [Consultez les taux d'intérêt](#)

Taux d'intérêt antérieur au jugement : *

Convenu avec le défendeur
 Taux de la Loi sur les tribunaux judiciaires

Inscrivez la date à partir de laquelle votre demande commencera à accumuler des intérêts : *

Retour

Suite

4. Déterminez le type de demande

Déterminez le type de demande que vous ferez en vous appuyant sur les définitions ci-dessous :

- Demande liquidée :
 - Demande faite pour une somme exigible en vertu d'un contrat écrit ou d'une entente verbale, comme une facture impayée, un chèque retourné ou un prêt non remboursé
- Demande non liquidée :
 - Demande où l'avis d'un juge s'imposera en raison d'un montant en litige non fixé ou exact, comme la valeur d'un

dommage matériel, d'un préjudice personnel, d'un défaut d'exécution ou d'une indemnité de fin d'emploi

Pour en savoir davantage sur les types de demande, prière de consulter le [Guide des procédures devant la Cour des petites créances – Déposer une demande](#).

Étape 4 de 9 - Déterminer le type de demande

Vous devez remplir tous les champs marqués d'un astérisque (*).

Déterminer le type de demande

Ne choisissez qu'un seul des énoncés ci-dessous. Ces renseignements sont importants parce que si le ou les défendeurs ne déposent pas de défense dans votre affaire, ils nous permettront de déterminer votre prochaine étape en ligne. Les étapes à suivre pour des demandes de montant déterminé sont différentes des autres demandes.

Cette demande concerne : *

- un montant déterminé dû aux termes d'un contrat écrit ou d'une entente verbale, comme une facture impayée, un loyer impayé, un chèque sans provisions ou un prêt non remboursé (demande liquidée)
- un montant que le juge devra approuver, comme un dommage à la propriété, une blessure corporelle, un défaut d'exécution ou une indemnité de départ (demande non liquidée)

Pour en savoir plus sur les types de demandes, consultez le [Guide sur le dépôt de la demande](#).

Retour

Suite

5. Indiquez l'adresse de courriel

- Indiquez l'adresse de courriel que vous désirez utiliser pour les communications avec le tribunal (réception de formulaires officiels, reçus du tribunal, etc.), puis cliquez sur **Suite**.

6. Fournissez des renseignements sur le demandeur et son représentant

- Le demandeur est la personne qui fait une réclamation contre le défendeur. Indiquez si le demandeur est représenté par un tiers, par exemple un avocat ou un parajuriste, puis remplissez les champs pour fournir les renseignements sur le représentant éventuel et le demandeur.
- S'il y a plus d'un demandeur, cliquez sur **Ajouter un demandeur**.
- Lorsque vous aurez fourni les renseignements demandés, cliquez sur **Suite**.

7. Fournissez des renseignements sur le défendeur

- Indiquez le nom, l'adresse et les coordonnées du défendeur.
- S'il y a plus d'un défendeur, cliquez sur **Ajouter un défendeur**.

- Lorsque vous aurez fourni les renseignements sur tous les défendeurs, cliquez sur **Suite**.

Conseil

Si le défendeur est une entreprise, avez-vous la dénomination sociale exacte?

Vous devez fournir la dénomination sociale complète de toute entreprise que vous poursuivez. Si vous hésitez quant à la dénomination sociale d'une entreprise, vous pouvez :

- effectuer une recherche en ligne dans le [Registre des entreprises de l'Ontario](#) de Service Ontario; ou
- appeler le centre d'appels de ServiceOntario au 1 800 361-3223 ou, à Toronto, au 416 314-8880.

Si l'entreprise n'est pas constituée en personne morale, vous pouvez aussi ajouter comme défendeur(s) le nom de son propriétaire ou de ses propriétaires.

8. Fournissez des précisions sur la demande

- Dans le champ prévu, expliquez pourquoi vous déposez une demande. Précisez en détail les faits ayant mené à la demande et comment vous avez calculé le montant que vous réclamez.
- Téléversez tout document à l'appui en cliquant sur **Ajouter des fichiers**. Les documents à l'appui sont les ceux qui, selon vous, sont pertinents pour votre demande (contrats, factures, etc.). N'oubliez pas de préciser et d'expliquer la nature de vos documents à l'appui dans le champ Renseignements sur la demande. Cliquez sur **Parcourir** pour trouver le document que vous désirez téléverser, puis sélectionnez-le et cliquez sur **Ajouter**.

Remarque : Si vous enregistrez votre demande du demandeur et y retournez plus tard, vous devrez téléverser de nouveau les pièces jointes.

- Lorsque vous avez terminé de téléverser tous les documents à l'appui, indiquez les renseignements sur le paiement et cliquez sur **Vérifier les**

renseignements avant l'envoi.

Remarque : Puisque le Portail de dépôt électronique de la Cour des petites créances ne conserve aucun document à des fins de consultation ultérieure ou d'impression, nous vous recommandons d'imprimer la page de résumé où apparaissent le nom et le type de tout document à l'appui fourni avec votre demande afin que vous puissiez vous y référer au besoin.

Conseil

Toute demande du demandeur doit être téléversée en format PDF seulement (5 mégaoctets (Mo) maximum). Les autres documents peuvent être enregistrés en format JPEG, Word, Excel ou PDF. Chaque document à l'appui ne peut dépasser 10 mégaoctets (10 Mo), et la taille totale des pièces jointes ne peut être supérieure à 20 Mo. Les titres des fichiers ne peuvent contenir que des lettres et des chiffres, dont le total doit être inférieur à 30 caractères, y compris l'extension (p. ex. .pdf ou .jpg).

The screenshot shows the 'ServiceOntario' online filing interface. At the top, there are navigation buttons: 'Retour', 'Suite', and 'Effacer'. On the right, there are icons for 'Sauver le brouillon' and 'Aide'. Below the navigation bar, there is a section for document upload with a text input field for 'Nom de fichier des documents à l'appui (le cas échéant)', a 'Mo' unit indicator, and a 'Ajouter des fichiers' button. Below this, it shows 'Taille totale de toutes les pièces jointes (en Mo)' as '0,00'. The main section is titled 'Renseignements sur le paiement' and contains a question: 'L'un des demandeurs a-t-il déposé plus de 10 plaintes au tribunal sélectionné au cours de l'année civile? Consultez le barème des frais des cours des petites créances pour d'autres renseignements.*'. There are radio buttons for 'Oui' and 'Non', with 'Non' selected. Below this, it states 'Les frais judiciaires s'élèvent à : 102,00 \$'. The 'Autorisation et signature - Déposé en ligne par :' section includes input fields for 'Nom de famille *', 'Prénom *', and 'Date de dépôt : (aaaa/mm/jj)', with the date '2019/03/11' entered. A checkbox is present with the text: 'En cochant cette case, j'accepte que mon nom ci-dessus serve de signature aux fins du dépôt de ce document auprès du tribunal.' At the bottom, there are 'Retour' and 'Sélectionnez pour vérifier les renseignements avant l'envoi' buttons.

9. Vérifiez, payez et soumettez votre demande

- L'écran suivant vous montrera tous les renseignements que vous avez fournis jusqu'ici. Vérifiez attentivement tous ces renseignements.
- Pour modifier quelque chose, cliquez sur **Modifier** cette section à droite de ces renseignements. Une fois les modifications effectuées, cliquez sur **Sauvegarder et retourner au résumé**.
- Si tous les renseignements sont complets et exacts, cliquez sur **Payer et soumettre**.

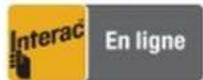
10. Choisissez le mode de paiement

- Pour terminer l'opération, vous devrez payer à l'aide d'une carte de crédit Visa ou Mastercard ou d'une carte de débit Interac. Sélectionnez votre mode de paiement et cliquez sur **Effectuer paiement**.

Méthode de paiement

Veuillez sélectionner



Les modes de paiement acceptés comprennent la carte Visa, la carte de débit Visa, la carte Mastercard, la carte de débit Mastercard et Interac en ligne.

Remarque : Pour le traitement du paiement, le système vous dirigera vers un site Web sécurisé, ce qui peut prendre jusqu'à une minute. Il ne faut pas arrêter, ni fermer ni recharger votre navigateur jusqu'à ce que ce processus soit terminé.

Par la suite, le système vous dirigera vers le site Web de la province.

- Une fois que vous aurez entré tous les renseignements requis, cliquez sur **Payer maintenant**.

11. Conservez le résumé de la demande et du paiement

- Une fois votre paiement traité, votre demande du demandeur sera déposée auprès du tribunal. Un résumé de votre demande s'affichera, notamment le numéro de demande attribué à votre cas par le tribunal ainsi que la date et l'heure auxquelles votre demande a été soumise.
- Un résumé du paiement s'affichera également pour confirmer votre paiement. Imprimez-en une copie pour vos dossiers. Il sera également sauvegardé dans votre compte de ServiceOntario.

ServiceOntario

Détails du formulaire soumis

Merci. Votre formulaire a été soumis.

Nom du formulaire : 7A - Demande du demandeur
Numéro de formulaire : 004-7A-OCC-F
Numéro de la demande : 48700-SC19000131640000
Date/heure soumis : 1 mars 2019 10:26
Numéro de confirmation : 43028436
Soumis à : Cour des petites créances de l'Ontario
Téléphone : 1-800-980-4962
Courriel : petitescreancesenligne@ontario.ca
Lieux : [Lieux et coordonnées des cours des petites créances](#)

Plus des renseignements

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de votre affaire, veuillez contacter le tribunal indiqué sur la demande du demandeur.

Nous faisons tout notre possible pour assurer le traitement efficace des transactions, mais il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier si l'information a été reçue.

Résumé du paiement

Type de transaction : Achat
L'état des paiements : Approuvé
Montant du paiement : 102,00 \$ CAD
Type de carte : Interac Online
Nom du titulaire de la carte :
Confirmation de paiement : 898391

12. Lisez l'avis par courriel

- Vous recevrez un courriel incluant le document de demande du demandeur délivré par le tribunal. Ce document peut être imprimé et signifié (livré) à chaque défendeur, accompagné tout autre document à l'appui de votre demande.
- N'oubliez pas que s'il est soumis après les heures de bureau normales, un formulaire sera traité le jour ouvrable suivant. Si vous ne recevez pas un courriel dans les trois jours ouvrables, communiquez avec le greffe du tribunal pour obtenir plus d'information. Le courriel contiendra des renseignements sur les prochaines étapes à suivre ainsi qu'un formulaire d'affidavit de signification partiellement rempli.

Conseil

Vous pouvez faire des modifications en ligne à votre demande délivrée par le tribunal si vous n'avez pas déjà signifié (livré) celle-ci à un défendeur. Si vous avez déjà signifié votre demande à un défendeur, vous devez en déposer une modifiée au tribunal de la Cour des petites créances indiqué dans la partie supérieure de votre demande du demandeur. Voir ci-dessous pour obtenir de plus amples détails sur le téléversement d'une demande modifiée.

Étape 2 : Signifiez les documents aux défendeurs et déposez l'affidavit de signification à l'aide de l'assistant aux formulaires

Dans les trois jours ouvrables, vous recevrez par courriel le formulaire de demande du demandeur délivré par le tribunal ainsi qu'un formulaire d'affidavit de signification partiellement rempli.

Vous devez signifier (livrer) à chaque défendeur le formulaire de demande du demandeur, accompagné des autres documents à l'appui de votre demande. Cela informera chaque défendeur que vous le poursuivez. [Renseignements sur la signification de documents au défendeur](#)

Lorsque vous aurez signifié ces documents au(x) défendeur(s), vous devrez présenter au tribunal un document dans lequel vous devez jurer (ou affirmer) que la signification a eu lieu. Ce document est un **affidavit de signification**. Il doit être signé devant un commissaire aux affidavits (voir le conseil ci-dessous). Si vous disposez d'une copie papier (non électronique) de l'affidavit de notification, vous devez la numériser afin de créer une copie électronique à présenter au tribunal.

Déposez l'affidavit de signification

Pour déposer l'affidavit de signification, allez à la page [Dépôt en ligne de documents à la Cour des petites créances | ontario.ca](#), faites défiler le menu vers le bas et cliquez sur le premier bouton sous Portail de dépôt électronique de la Cour des petites créances, « [Déposer vos documents](#) », puis ouvrez une session dans votre compte ONE-key.

1. Votre demande en cours devrait s'afficher sur cette page. Cliquez sur **Prochaines étapes**.



Commencer une nouvelle demande		Mes demandes			
No de demande	Tribunal	Formulaire	Date ▼	État	Prochaines Étapes
28700-SC16000011870000	OSHAW	7A - Demande du demandeur	2016-03-24	Soumis	Prochaines Étapes

Si vous avez abouti à la page Comptes, cliquez sur Dépôt électronique des petites créances dans la barre de navigation de gauche pour revenir à vos demandes existantes.

[Compte](#) > [Compte](#)

Compte

Remarque: Pour des raisons de sécurité, votre session prendra fin automatiquement après 15 minutes d'inactivité.

Compte

Activités

Profils

Compte

Paramètres du compte

Aide sur le compte

ServiceOntario

Confidentialité

Recommandé

Ajouter un service

Ajouter un profil

[Afficher le profil](#) | [Modifier le profil](#)

Compte

Services inscrits

Date ▼	Nom de service
28-03-2016	<u>Dépôt électronique des petites créances</u>

Activités (Plus récentes - Tous)

Date/Heure ▼	Activité	État
17-10-2016/ 15:11	<u>9B - Request to note in default - 43022467</u>	Soumis
17-10-2016/ 15:10	<u>8A - Affidavit of Service - 43022466</u>	Soumis
17-10-2016/ 15:06	<u>8A - Affidavit of Service - 43022464</u>	Soumis

Vous devriez voir que l'**Étape 2 : Signifiez les documents aux défendeurs** est surlignée.

Étape 1 - Soumettre la demande

Étape 2 - Signifier les documents aux défendeurs

Étape 3 - Faire constater le défaut du défendeur et demander un jugement

Étape 2 - Signifier les documents aux défendeurs

Vous devez remplir un affidavit de signification pour indiquer au tribunal comment et quand votre demande de demandeur et les documents connexes ont été signifiés au défendeur. La signification doit suivre des règles précises. [Renseignez-vous sur la signification des documents](#)

un affidavit peut être signé sous serment ou affirmation solennelle en présence de :

- un membre du personnel de la Cour des petites créances qui a été nommé commissaire aux affidavits
- un avocat ou un parajuriste titulaire d'un permis du Barreau du Haut-Canada
- un notaire

Vous n'avez pas d'affidavit?

Remplissez et imprimez un affidavit à signer en présence d'un commissaire aux affidavits.

Remplir et imprimer un affidavit pour le signer

Téléversez et déposez votre affidavit de signification dûment rempli.

Avez-vous imprimé et signé votre affidavit en présence d'un commissaire aux affidavits? Si c'est le cas, vous pouvez téléverser une version numérisée du document et la soumettre au tribunal.

Charger et déposer l'affidavit



2. Pour remplir un formulaire d'affidavit de signification, cliquez sur **Remplir et imprimer un affidavit pour le signer**, puis suivez les étapes indiquées.
3. Si vous avez déjà signé votre affidavit de signification rempli devant un commissaire aux affidavits et sauvegardé une copie numérisée, cliquez sur **Téléverser et déposer l'affidavit**.

Conseil

Un affidavit peut être fait sous serment devant :

- un membre du personnel de la réception de la Cour des petites créances ou de ServiceOntario;
- un avocat ou parajuriste titulaire d'un permis du Barreau de l'Ontario;
- un notaire.

Prière de cliquer [ici](#) pour en savoir davantage sur la façon de trouver un notaire ou un commissaire aux affidavits.

Conservez votre reçu! Vous pourriez être en mesure de réclamer ces frais plus tard.

4. Une fois que vous aurez cliqué sur **Téléverser et déposer l'affidavit**, sélectionnez le(s) défendeur(s) à qui vous avez signifié les documents en cliquant dans la case à gauche du nom de chacun.
5. Pour chaque défendeur, vous devrez **téléverser** et déposer une copie de l'affidavit de signification signée et attestée par un commissaire ainsi que tout document à l'appui, comme un accusé de réception de lettre recommandée ou envoyée par service de messagerie.
6. Inscrivez la date à laquelle la signification de la demande est valide (voir le conseil ci-dessous) et confirmez que les coordonnées du défendeur sont à jour en cliquant sur **Oui** ou **Non**. Cliquez ensuite sur **Vérifier les renseignements avant le dépôt**.
7. Vérifiez attentivement tous les renseignements, puis cliquez sur **Soumettre**.

Conseil

Quelle est la date de validité de la signification de ma demande?

Les règles établies par le tribunal prévoient les façons dont chaque document peut être signifié et le moment où la signification est valide. Le défendeur dispose de 20 jours à partir de la date à laquelle vous lui avez signifié (livré) la demande (date de validité de la signification) pour présenter une défense et vous en remettre une copie. Pour en savoir davantage, prière de consulter le [Guide des procédures devant la Cour des petites créances – Signifier des documents](#).

Vous devez allouer au défendeur 20 jours à partir de la date de validité de la signification pour vous livrer une défense et la déposer auprès du tribunal.

Si aucune défense n'est signifiée dans les 20 jours, vous pouvez demander au tribunal de rendre une décision concernant votre demande en l'absence du défendeur ou des défendeurs. Cela s'appelle une « procédure par défaut ». Celle-ci consiste à constater que le défendeur est en défaut, puis :

- à demander un jugement par défaut (demandes liquidées); ou
- à demander une évaluation des dommages-intérêts (demandes non liquidées).

Voir ci-dessous pour connaître la marche à suivre afin de demander une procédure par défaut.

Étape 3 : Demandez un jugement par défaut à l'aide de l'assistant aux formulaires (demandes liquidées)

Si 20 jours se sont écoulés et que vous n'avez pas reçu de défense du défendeur, vous pouvez demander au tribunal de décider de votre demande en votre faveur en se fondant uniquement sur les preuves que vous avez présentées. Cela s'appelle un **jugement par défaut**.

Conseil

Que se passe-t-il si une défense est déposée?

Si le défendeur répond à votre demande par une défense, vous recevrez un avis du tribunal vous informant de la date, de l'heure et du lieu d'une conférence obligatoire en vue d'une transaction pendant laquelle vous et le défendeur (ou vos représentants) rencontrerez un juge pour discuter du règlement de l'affaire.

Si le défendeur admet sa responsabilité (c'est-à-dire s'il admet qu'il est légalement et financièrement responsable du paiement de votre demande) et propose un calendrier de versement, il n'est pas nécessaire qu'une conférence en vue d'une transaction ait lieu. Pour en savoir davantage, prière de consulter le [Guide des procédures devant la Cour des petites créances – Répondre à une demande](#).

Veillez noter qu'une fois que le défendeur dépose une défense, que le demandeur dépose un autre document directement auprès du greffe ou que n'importe quelle partie dépose un autre document, tout document supplémentaire peut être déposé par l'intermédiaire du Portail de soumission en ligne de la Cour des petites créances, par la poste ou en personne auprès du greffe du tribunal où la demande a été déposée..

Pour déposer un formulaire de **jugement par défaut**, suivez les étapes ci-dessous :

1. Retournez à la page [Dépôt en ligne de documents à la Cour des petites créances | ontario.ca](#), faites défiler le menu vers le bas et cliquez sur le premier bouton sous Portail de dépôt électronique de la Cour des petites créances, « [Déposer vos documents](#) », puis ouvrez une session dans votre compte ONe-key.
2. Votre demande en cours devrait s'afficher sur la page **Mes demandes existantes**. Cliquez sur **Prochaines étapes**.
3. À l'écran suivant, vous devriez voir que l'**Étape 3 : Faire constater le défaut du défendeur et demander un jugement** est surlignée. Lisez les directives et les conseils, puis cliquez sur **Demander un jugement par défaut** pour continuer.

Petites créances : Assistant aux formulaires

Étape 1 - Soumettre la demande

Étape 2 - Signifier les documents aux défendeurs

Étape 3 - Faire constater le défaut du défendeur et demander un jugement

Étape 3 - Faire constater le défaut du défendeur et demander un jugement

Le défendeur a-t-il déposé une défense?

Oui, une défense m'a été remise.

- Si une défense vous a été signifiée et que le défendeur refuse de vous payer le total du montant demandé, vous recevrez une lettre du tribunal précisant la date et l'heure de votre conférence en vue d'une transaction.

Non, aucune défense ne m'a été remise.

Vous pouvez demander que le défendeur soit « constaté en défaut » et demander un jugement. Vous ne pouvez le faire que si :

- le défendeur n'a pas déposé de défense auprès du tribunal et ne vous a pas remis de copie de sa défense
- plus de 20 jours se sont écoulés depuis la date de validité de la signification de votre demande et vous avez déposé un affidavit de signification auprès du tribunal (étape 2).

Conseils

Pour remplir et soumettre votre demande de constatation en défaut du défendeur et de jugement, vous devez saisir les renseignements suivants dans l'Assistant aux formulaires :

- le montant en capital dû
- le taux d'intérêt annuel (maximum 35 % par an en cas de dépôt d'une demande en ligne)
- le montant des frais judiciaires (p. ex., les frais liés à la signification de la demande et les [droits de dépôt de la demande et du formulaire de jugement par défaut](#)) et copies des reçus des frais réclamés (remarque : aucun reçu n'est demandé pour les frais payés au tribunal)
- le paiement des frais par carte de crédit ou par InteracMD en ligne. [Renseignez-vous sur les frais judiciaires, la dispense des frais et le paiement des frais](#). Vous ne pouvez pas obtenir de dispense de frais pour une demande présentée en ligne.
- Si aucun des défendeurs ne réside ni exploite une entreprise dans la division territoriale du tribunal que vous avez choisi, vous devrez présenter un affidavit établissant la compétence. [Renseignez-vous sur le dépôt d'une demande auprès de la Cour des petites créances](#).

Demander un jugement par défaut



4. Remplissez le formulaire de demande de jugement par défaut :

- Déterminez si vous devez fournir un affidavit établissant la compétence en répondant à chacune des questions par **Oui** ou **Non**. Dans de nombreux cas, cet affidavit n'est pas nécessaire.
- Si vous devez présenter un **affidavit établissant la compétence (formulaire 11A)**, cliquez sur **Non** pour indiquer que vous n'avez pas de formulaire prêt à être téléversé, puis cliquez sur **Suite**.

Détermination de la nécessité d'un affidavit établissant la compétence

Si tous les défendeurs vivent ou mènent leurs activités à l'extérieur de la division territoriale du tribunal, vous devez déposer un affidavit établissant la compétence (Formulaire 11A) dûment rempli, fait sous serment ou affirmé solennellement.

Vous avez indiqué avoir déposé la demande du demandeur à la Cour des petites créances suivante :

Tribunal sélectionné :

150, rue Bond Est Oshawa ON
L1G 0A2
(905) 743-2800

Ce tribunal est-il celui qui se trouve le plus près de la résidence ou du lieu de travail d'un ou des défendeurs? *

Oui Non



Suite

5. Créez et imprimez un **affidavit établissant la compétence** :

- Pour créer l'affidavit établissant la compétence, remplissez les champs obligatoires, puis cliquez sur **Vérifier et imprimer l'affidavit établissant la compétence**.

Étape 1b - Création et impression de l'affidavit établissant la compétence

Vous devez remplir tous les champs marqués d'un astérisque (*).

Création et impression de l'affidavit établissant la compétence

Vous ne pouvez pas passer à une autre étape de votre affaire sans avoir soumis un affidavit établissant la compétence. Vous devez imprimer et signer cet affidavit devant un commissaire aux affidavits. Cela fait, vous pouvez revenir et téléverser l'affidavit.

Nom de la personne qui a signifié le document *

Municipalité et province de la personne ayant signifié le document

Êtes-vous le demandeur ou son représentant? *

Demandeur Représentant du demandeur

Retour



Vérifier et imprimer l'affidavit établissant la compétence

- Pour imprimer l'affidavit établissant la compétence, cliquez sur **Vérifier et imprimer**.

- Pour imprimer l'affidavit établissant la compétence, cliquez sur **Véifier et imprimer l'affidavit établissant la compétence**.
- Présentez l'affidavit à un commissaire aux affidavits, numérisez la copie signée et sauvegardez-la dans votre ordinateur (voir le conseil ci-dessous).

Conseil

Un affidavit établissant la compétence peut être fait sous serment devant :

- un membre du personnel de la réception de la Cour des petites créances;
- un avocat ou un parajuriste titulaire d'un permis du Barreau de l'Ontario;
- un notaire.

Prière de cliquer [ici](#) pour en savoir davantage sur la façon de trouver un notaire ou un commissaire aux affidavits.

Conservez votre reçu! Vous pourriez être en mesure de réclamer ces frais plus tard.

6. Retournez à la page [Dépôt en ligne de documents à la Cour des petites créances | ontario.ca](#), faites défiler le menu vers le bas et cliquez sur le premier bouton sous Portail de dépôt électronique de la Cour des petites créances, « [Déposer vos documents](#) », puis ouvrez une session dans votre compte ONe-key. Votre demande en cours devrait s'afficher sur cette page. Cliquez sur **Prochaines étapes**.
7. Vous devriez voir que l'**Étape 3 : Faire constater le défaut du défendeur et demander un jugement** est surlignée.
8. Cliquez sur **Demander un jugement par défaut**.
9. À l'écran suivant, cliquez sur **Téléverser un fichier** pour sélectionner le formulaire rempli et signé dans vos fichiers, puis cliquez sur **Suite**.

Étape 1a - Téléversement de l'affidavit établissant la compétence

Vous devez remplir tous les champs marqués d'un astérisque (*).

Téléversement de l'affidavit établissant la compétence

Remarque : Les documents doivent être soumis en format JPEG, Word, Excel ou PDF. La taille de chaque fichier ne doit pas dépasser 10 mégaoctets (Mo). Les pièces jointes ne doivent pas excéder 20 Mo au total. Le nom du fichier, y compris l'extension, doit contenir des lettres ou des chiffres, et un maximum de 30 caractères.

Affidavit établissant la compétence *	Mo	
<input type="text"/>	0,00	<input type="button" value="Téléverser un fichier"/>

Taille totale de toutes les pièces jointes (en Mo)

0,00

10. Sélectionnez le(s) défendeur(s) contre qui vous désirez déposer le jugement par défaut en cliquant dans la case à gauche du nom de chacun. Si les coordonnées sont exactes, cliquez sur **Suite**.

11. Déterminez le capital et les intérêts associés à votre demande :

- Si vous avez indiqué dans votre demande du demandeur que vous désiriez percevoir des intérêts, vous devez inscrire le taux contractuel ou celui prévu dans la [Loi sur les tribunaux judiciaires](#). Répondez en cliquant sur **Oui** ou **Non**, et fournissez les renseignements sur le taux d'intérêt.
- Le total des intérêts antérieurs au jugement sera calculé pour vous. Cliquez sur **Suite**.

ServiceOntario

Retour **Suite** Effacer Aide

Ontario Cour des petites créances de l'Ontario Demander un jugement par défaut
 Téléphone: 1-800-989-4942
 Courriel: petitescreances@ontario.ca
 Lieu: [Lieu et coordonnées des cours des petites créances](#)

Étape 3 - Capital et intérêts réclamés

Vous devez remplir tous les champs marqués d'un astérisque (*).

Calcul du montant du capital et des intérêts réclamés

Inscrivez le montant que vous devez encore. Il s'agit du montant du capital moins les paiements reçus depuis la date de votre demande. Si vous avez demandé des intérêts antérieurs au jugement, veuillez fournir le taux et la date. Le système calculera le montant d'intérêts réclamés.

Capital dû (en dollars/indiquez les cents. Le montant maximal est de 35 000,00 \$) *

35 000,00 \$

Avez-vous demandé des intérêts antérieurs au jugement dans votre demande du demandeur? *

Oui Non

Sélectionnez le type de taux d'intérêt antérieur au jugement: *

(Remarque: Il devrait s'agir du même montant que celui inscrit dans la demande du demandeur.)

J'ai demandé des intérêts antérieurs au jugement selon un taux convenu avec du défendeur

J'ai réitéré des intérêts antérieurs au jugement au taux d'intérêt de la Loi sur les tribunaux judiciaires

Renseignements sur les taux d'intérêt antérieurs au jugement et la façon de déterminer le [taux accordé à votre demande](#)

Taux annuel (le maximum autorisé est de 35,00% par année pour un dépôt en ligne) *

14,1%

À quelle date l'événement à l'origine de la demande s'est-il produit? *

(Remarque: Les intérêts antérieurs au jugement seront calculés à partir de cette date (aaaa/mm/jj))

20/05/2011

Total des intérêts antérieurs au jugement:

2 000,23 \$

12. Fournissez les dépens :

- Si vous désirez ajouter des dépens à votre demande, cliquez sur **Oui** et entrez le montant. Ces dépens peuvent inclure les droits liés au dépôt de votre demande (honoraires d'avocat, droits exigés par le commissaire aux affidavits, frais pour la signification de la demande, droits de dépôt de votre demande et du formulaire de jugement par défaut, etc.).

Il est à noter que les droits exigés pour le dépôt du formulaire de jugement par défaut sont de 89 \$ (ou 121 \$ pour les réclamants habituels qui ont déjà déposé dix demandes ou plus auprès du même greffe de la Cour des petites créances cette année).

Téléversez une copie électronique de tout reçu comme preuve des dépens, puis cliquez sur **Suite**. Il n'est pas nécessaire de téléverser des reçus pour les frais judiciaires.

Étape 4 – Réclamation des frais connexes

Vous devez remplir tous les champs marqués d'un astérisque (*).

Réclamation des frais connexes

Souhaitez-vous réclamer des frais? Ces coûts peuvent comprendre les frais judiciaires engagés pour la préparation des formules et les dépenses liées à la signification des documents. Consultez la règle 19 des [Règles de la Cour des petites créances pour en savoir plus](#). Vous devez télécharger les reçus associés à ces frais. Parcourez votre disque dur pour sélectionner les documents à télécharger.

Souhaitez-vous faire payer des frais au défendeur en plus du montant en souffrance et des intérêts? *

Oui Non

Inscrivez le montant *

0.00

Remarque : Les frais associés à une demande de jugement par défaut vont de 89 \$ à 121 \$. Veuillez en tenir compte dans le montant demandé.

Pièces jointes

Téléversez les numérisations des reçus relatifs aux frais réclamés, comme ceux associés à la signification des documents au défendeur ou à la préparation d'une demande du demandeur.

Remarque : Les documents doivent être soumis en format JPEG, Word, Excel ou PDF. La taille de chaque fichier ne doit pas dépasser 10 mégaoctets (Mo). Les pièces jointes ne doivent pas excéder 20 Mo au total. Le nom du fichier, y compris l'extension, doit contenir des lettres ou des chiffres, et un maximum de 30 caractères.

Si vous recevez un message d'erreur parce que la taille de votre fichier PDF dépasse la limite, vous pourrez réduire sa taille de plusieurs façons. Veuillez consulter un des guides suivants pour savoir comment faire : [Guide d'aide Adobe](#) ou [Guide wikiHow](#).

Documentation à l'appuis

Mo

0,00

Téléverser un fichier

Taille totale de toutes les pièces jointes (en Mo)

0,00

Ajouter des fichiers

Retour

Suite

13. Indiquez les intérêts postérieurs au jugement et fournissez les renseignements sur le paiement

- Indiquez si vous demandez des intérêts postérieurs au jugement. Si **Oui**, inscrivez le taux d'intérêt postérieur au jugement que vous demandez (aux termes du contrat ou de la [Loi sur les tribunaux judiciaires](#)).
- Fournissez les renseignements sur le paiement, puis cliquez sur **Vérifier les renseignements avant le dépôt**.

14. Vérifiez, payez et soumettez votre formulaire de jugement par défaut

- L'écran suivant vous montrera tous les renseignements que vous avez entrés. Vérifiez attentivement tous ces renseignements. Pour modifier un renseignement dans une section, cliquez sur **Modifier** à droite. Une fois les modifications effectuées, cliquez sur **Sauvegarder et retourner au résumé**.
- Si tous les renseignements sont complets et exacts, cliquez sur **Payer et soumettre**.

Choisissez le mode de paiement

Pour terminer l'opération, vous devrez payer à l'aide d'une carte de crédit Visa ou Mastercard ou d'une carte de débit Interac. Une fois que vous aurez sélectionné votre mode de paiement et entré les renseignements nécessaires au paiement, cliquez sur **Payer maintenant**.

Conservez le résumé de la demande et du paiement

Une fois que votre paiement aura été traité, votre formulaire de jugement par défaut sera soumis au tribunal. Un résumé de votre formulaire et de votre paiement s'affichera. Imprimez-en une copie pour vos dossiers. Ce résumé sera aussi sauvegardé dans votre compte de ServiceOntario.

Lisez l'avis par courriel

Dans les cinq jours ouvrables, vous devriez recevoir un courriel comprenant le jugement par défaut délivré par le tribunal.

N'oubliez pas que si vous soumettez votre formulaire après les heures de bureau normales, il sera traité le jour ouvrable suivant par le tribunal. Si vous ne le recevez pas dans les cinq jours, communiquez avec le [greffe du tribunal](#) pour obtenir plus d'information.

Que se passera-t-il ensuite?

Si votre demande de jugement par défaut est accordée, le tribunal en enverra une copie au(x) défendeur(s). Si un défendeur ne vous envoie pas l'argent qu'il vous doit,

consultez le [Guide des procédures devant la Cour des petites créances – Après le jugement](#) pour savoir comment procéder pour faire exécuter un jugement.

Étape 4 : Demandez une constatation en défaut du défendeur (demandes non liquidées)

Pour déposer une **demande de constatation en défaut du défendeur**, suivez les étapes ci-dessous :

1. Retournez à la page [Dépôt en ligne de documents à la Cour des petites créances | ontario.ca](#), faites défiler le menu vers le bas et cliquez sur le premier bouton sous Portail de dépôt électronique de la Cour des petites créances, « [Déposer vos documents](#) », puis ouvrez une session dans votre compte ONE-key.
2. Votre demande en cours devrait s'afficher sur la page **Mes demandes existantes**. Cliquez sur **Prochaines étapes**.
3. À l'écran suivant, vous devriez voir que l'**Étape 3 : Demander une constatation en défaut du défendeur** est surlignée. Lisez les directives et les conseils, puis cliquez sur **Demander un jugement par défaut**.

Petites créances : Assistant aux formulaires

Étape 1 - Soumettre la demande

Étape 2 - Signifier les documents aux défendeurs

Étape 3 - Constater en défaut

Step 4 - Demander une évaluation

Étape 3 - Constater en défaut

Le défendeur a-t-il déposé une défense?

Oui, une défense m'a été remise.

- Si une défense vous a été signifiée et que le défendeur refuse de vous payer le total du montant demandé, vous recevrez une lettre du tribunal précisant la date et l'heure de votre conférence en vue d'une transaction.

Non, aucune défense ne m'a été remise.

Vous pouvez demander que le défendeur soit « constaté en défaut » et demander un jugement. Vous ne pouvez le faire que si :

- le défendeur n'a pas déposé de défense auprès du tribunal et ne vous a pas remis de copie de sa défense
- plus de 20 jours se sont écoulés depuis la date de validité de la signification de votre demande et vous avez déposé un affidavit de signification auprès du tribunal (étape 2).

Constater en défaut

4. Sélectionnez le(s) défendeur(s) que vous désirez faire constater en défaut et remplissez la déclaration.
5. Vérifiez et soumettez votre **demande de constatation en défaut du défendeur**.
6. Lorsque la demande de constatation en défaut aura été envoyée au tribunal, un résumé s'affichera.

Détails du formulaire soumis

Merci. Votre formulaire a été soumis.

Nom du formulaire : 9B - Demande de constatation en défaut
Numéro de formulaire : 004-9B-OCC-F
Numéro de la demande : 28700-SC16000011890000
Date/heure soumis : 24 mars 2016 12:10
Numéro de confirmation : 43020180
Soumis à : Cour des petites créances de l'Ontario
Téléphone : 1-800-980-4962
Courriel : petitescreancesenligne@ontario.ca
Lieux : [Lieux et coordonnées des cours des petites créances](#)

Plus des renseignements

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de votre affaire, veuillez contacter le tribunal indiqué sur la demande du demandeur.

Nous faisons tout notre possible pour assurer le traitement efficace des transactions, mais il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier si l'information a été reçue.

Que se passera-t-il ensuite?

Si tous les défendeurs ont été constatés en défaut dans votre affaire, vous pouvez :

- demander une **audience d'évaluation**, où vous vous adressez au tribunal et expliquez au juge ce qui vous est dû et pourquoi, en plus de lui montrer vos preuves; ou
- déposer un **avis de motion en vue d'une évaluation par écrit**, où vous expliquez ce qui vous est dû et pourquoi, en plus de téléverser des copies électroniques des documents à l'appui. Vous n'avez pas à aller devant le tribunal. Vous recevrez la décision du juge par courriel.

Un juge déterminera le montant qui vous est dû. De plus amples détails à cet égard sont fournis à l'étape 5.

Conseil

Que se passe-t-il si une défense est déposée?

Si le défendeur répond à votre demande par une défense, vous recevrez un avis vous informant de la date, de l'heure et du lieu d'une conférence obligatoire en vue d'une transaction pendant laquelle vous et le défendeur (ou vos représentants) rencontrerez un juge pour discuter du règlement de l'affaire.

Si le défendeur admet sa responsabilité (c'est-à-dire s'il admet qu'il est légalement et financièrement responsable du paiement de votre demande) et propose un calendrier de versement, il n'est pas nécessaire qu'une conférence en vue d'une transaction ait lieu. Pour en savoir davantage, prière de consulter le [Guide des procédures devant la Cour des petites créances – Se préparer à une instance judiciaire](#).

Veillez noter qu'une fois que le défendeur dépose une défense, que le demandeur dépose un autre document directement auprès du greffe ou que n'importe quelle partie dépose un autre document, tout document supplémentaire peut être déposé par l'intermédiaire du Portail de soumission en ligne de la Cour des petites créances, par la poste ou en personne auprès du greffe du tribunal où la demande a été déposée.

Étape 5 : Demandez une évaluation (demandes non liquidées)

Si tous les défendeurs ont été constatés en défaut et que votre demande n'est pas liquidée (le montant en litige n'étant pas fixé ou exact), vous pouvez demander une audience d'évaluation devant un juge ou déposer un **avis de motion en vue d'une évaluation par écrit**.

Petites créances : Assistant aux formulaires

Étape 1 - Soumettre la demande

Étape 2 - Signifier les documents aux défendeurs

Étape 3 - Constater en défaut

Step 4 - Demander une évaluation

Step 4 - Demander une évaluation

Si tous les défendeurs ont été constatés en défaut et que votre demande est « non liquidée » (sans montant dû établi aux termes d'un contrat ou d'une entente), vous pouvez demander une audience d'évaluation devant un juge ou déposer un avis de motion par écrit en vue d'obtenir une évaluation.

Option 1 - Demande d'audience d'évaluation

Il arrive qu'on appelle une audience d'évaluation un procès sans défense. Après le dépôt de votre demande, le greffier vous enverra par courriel un avis d'audience d'évaluation avec la date, l'heure et l'emplacement de votre audience. Vous devez vous rendre au tribunal et expliquer au juge ce qu'on vous doit et pourquoi. Consulter le [Guide sur la procédure judiciaire](#) pour d'autres renseignements.

Demander une audience d'évaluation

Option 2 - Déposer un avis de motion par écrit en vue d'obtenir une évaluation

Vous pouvez remplir et déposer un avis de motion par écrit en vue d'obtenir une évaluation. Expliquez dans votre avis de motion ce qu'on vous doit et pourquoi. Puis, téléversez les copies numérisées des documents à l'appui. Vous n'aurez pas besoin de vous rendre au tribunal pour parler au juge à ce moment-là. Vous recevrez la décision du juge par courriel. Les documents que vous déposez devraient fournir au tribunal tout ce qu'il faut, à votre avis, pour prendre une décision. Si le juge estime que les documents déposés ne sont pas suffisants pour prendre une décision, le tribunal peut vous ordonner de fournir un autre affidavit ou d'assister à une audience d'évaluation. Consulter le [Guide sur les motions et les ordonnances du greffier](#).

Demander une motion par écrit en vue d'obtenir une évaluation

Option 1 – Demandez une audience d'évaluation

Une audience d'évaluation est parfois appelée une action non contestée. Après le dépôt de votre demande, le greffier du tribunal vous enverra par courriel un avis d'audience d'évaluation indiquant la date, l'heure et le lieu de votre audience. Vous devez vous adresser au tribunal et expliquer au juge ce qui vous est dû et pourquoi. Prière de consulter le Guide des procédures devant la Cour des petites créances – Se préparer à une instance judiciaire pour obtenir de plus amples détails.

Pour demander une **audience d'évaluation**, suivez les étapes ci-dessous :

1. Retournez à la page [Dépôt en ligne de documents à la Cour des petites créances | ontario.ca](#), faites défiler le menu vers le bas et cliquez sur le premier bouton sous Portail de dépôt électronique de la Cour des petites créances,

« [Déposer vos documents](#) », puis ouvrez une session dans votre compte ONe-key.

2. Votre demande en cours devrait s'afficher sur la page **Mes demandes existantes**. Cliquez sur **Prochaines étapes**.
3. À l'écran suivant, vous devriez voir que l'**Étape 4 : Demandez une évaluation** est surlignée. Lisez les directives et les conseils, puis cliquez sur **Demander une audience d'évaluation**.
4. Pour déposer une demande d'audience d'évaluation :
 1. Déterminez si vous devez fournir un affidavit établissant la compétence en répondant à chacune des questions par **Oui** ou **Non** – dans de nombreux cas, cet affidavit n'est pas nécessaire;
 2. Si vous devez présenter un **affidavit établissant la compétence (Formulaire 11A)**, cliquez sur **Non** pour indiquer que vous n'avez pas de formulaire prêt à être téléversé, puis cliquez sur **Suite**.

Détermination de la nécessité d'un affidavit établissant la compétence

Si tous les défendeurs vivent ou mènent leurs activités à l'extérieur de la division territoriale du tribunal, vous devrez déposer un affidavit établissant la compétence (Formulaire 11A) dûment rempli, fait sous serment ou affirmé solennellement.

Vous avez indiqué avoir déposé la demande du demandeur à la Cour des petites créances suivante :

Tribunal sélectionné :

150, rue Bond Est Oshawa ON
L1G 0A2
(905) 743-2800

Ce tribunal est-il celui qui se trouve le plus près de la résidence ou du lieu de travail d'un ou des défendeurs? *

Oui Non



Suite

5. Créez et imprimez un **affidavit établissant la compétence** :
 - Pour créer l'affidavit établissant la compétence, remplissez les champs obligatoires, puis cliquez sur **Vérifier et imprimer l'affidavit établissant la compétence**.

Étape 1b - Création et impression de l'affidavit établissant la compétence

Vous devez remplir tous les champs marqués d'un astérisque (*).

Création et impression de l'affidavit établissant la compétence

Vous ne pouvez pas passer à une autre étape de votre affaire sans avoir soumis un affidavit établissant la compétence. Vous devez imprimer et signer cet affidavit devant un commissaire aux affidavits. Cela fait, vous pouvez revenir et téléverser l'affidavit.

Nom de la personne qui a signifié le document *

Municipalité et province de la personne ayant signifié le document

Êtes-vous le demandeur ou son représentant? *

Demandeur Représentant du demandeur

[Retour](#)  [Vérifier et imprimer l'affidavit établissant la compétence](#)

- Présentez l'affidavit à un commissaire aux affidavits (voir le conseil ci-dessous), numérisez la copie signée et sauvegardez-la dans votre ordinateur.
- À votre retour dans le portail de ServiceOntario, vous suivrez les étapes indiquées pour téléverser votre **affidavit établissant la compétence** rempli.
- Si vous devez présenter un **affidavit établissant la compétence (Formulaire 11A)**, cliquez sur **Oui** pour indiquer que vous avez un formulaire prêt à être téléversé, puis cliquez sur **Suite**.

6. Remplissez tous les champs pour demander une audience d'évaluation et cliquez sur **Vérifier les renseignements avant le dépôt**.

Conseil

Un affidavit établissant la compétence peut être fait sous serment devant :

- un membre du personnel de la réception de la Cour des petites créances ou de ServiceOntario;
- un avocat ou un parajuriste titulaire d'un permis du Barreau de l'Ontario;
- un notaire.

Prière de cliquer [ici](#) pour en savoir davantage sur la façon de trouver un notaire ou un commissaire aux affidavits.

Conservez votre reçu! Vous pourriez être en mesure de réclamer ces frais plus tard.

Choisissez le mode de paiement

- Pour terminer l'opération, vous devrez payer à l'aide d'une carte de crédit Visa ou Mastercard ou d'une carte de débit Interac. Sélectionnez votre mode de paiement et cliquez sur **Effectuer un paiement**.
- Une fois que vous aurez entré tous les renseignements requis, cliquez sur **Payer maintenant**.

Méthode de paiement

Veuillez sélectionner



Les modes de paiement acceptés comprennent la carte Visa, la carte de débit Visa, la carte Mastercard, la carte de débit Mastercard et Interac en ligne.

Remarque : Pour le traitement du paiement, le système vous dirigera vers un site Web sécurisé, ce qui peut prendre jusqu'à une minute. Il ne faut pas arrêter, ni fermer ni recharger votre navigateur jusqu'à ce que ce processus soit terminé.

Par la suite, le système vous dirigera vers le site Web de la province.

Conservez le résumé de la demande et du paiement

Une fois votre paiement traité, votre **demande d'audience d'évaluation** sera déposée auprès du tribunal. Un résumé de votre demande s'affichera, notamment le numéro de demande ainsi que la date et l'heure auxquelles votre demande a été soumise.

Un résumé du paiement s'affichera aussi pour confirmer votre paiement. Imprimez-en une copie pour vos dossiers. Ce résumé sera aussi sauvegardé dans votre compte de ServiceOntario.

ServiceOntario

Détails du formulaire soumis

Merci. Votre formulaire a été soumis.

Nom du formulaire :	9B - Demande d'audience d'évaluation
Numéro de formulaire :	004-15AH-OCC-F
Numéro de la demande :	28700-SC16000011890000
Date/heure soumis :	24 mars 2016 12:26
Numéro de confirmation :	43020182
Soumis à :	Cour des petites créances de l'Ontario Téléphone : 1-800-980-4962 Courriel : petitescreancesenligne@ontario.ca Lieux : Lieux et coordonnées des cours des petites créances

Plus des renseignements

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de votre affaire, veuillez contacter le tribunal indiqué sur la demande du demandeur.

Nous faisons tout notre possible pour assurer le traitement efficace des transactions, mais il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier si l'information a été reçue.

Que se passera-t-il ensuite?

Le greffier du tribunal vous enverra par courriel un avis d'audience d'évaluation indiquant la date, l'heure et le lieu de votre audience. Vous devez vous adresser au tribunal et expliquer au juge ce qui vous est dû et pourquoi.

Si vous ne recevez pas votre avis d'audience d'évaluation dans les trois semaines, vous pouvez communiquer avec le greffe de la Cour des petites créances indiqué dans la partie supérieure de votre demande du demandeur pour en savoir plus sur l'état d'avancement.

Option 2 – Déposez un avis de motion en vue d'une évaluation par écrit

Si tous les défendeurs ont été constatés en défaut et que votre demande n'est pas liquidée, vous pouvez remplir et déposer un **avis de motion en vue d'une évaluation par écrit (formulaire 15A)**. Expliquez dans votre formulaire d'avis de motion ce qui vous est dû et pourquoi, et téléversez des copies électroniques des documents à l'appui. Vous n'aurez pas à vous adresser à un juge d'un tribunal cette fois-ci. La décision du juge vous sera envoyée par courriel. Le formulaire d'avis de motion doit être signé devant un commissaire aux affidavits.

Pour **déposer un avis de motion en vue d'une évaluation par écrit**, suivez les étapes ci-dessous :

1. Retournez à la page [Dépôt en ligne de documents à la Cour des petites créances | ontario.ca](#), faites défiler le menu vers le bas et cliquez sur le premier bouton sous Portail de dépôt électronique de la Cour des petites créances, « [Déposer vos documents](#) », puis ouvrez une session dans votre compte ONE-key.
2. Votre demande en cours devrait s'afficher sur la page **Mes demandes existantes**. Cliquez sur **Prochaines étapes**.
3. À l'écran suivant, vous devriez voir que l'**Étape 4 :Demandez une évaluation** est surlignée. Lisez les directives et les conseils, puis cliquez sur **Demander une évaluation par écrit**.
4. Pour déposer votre demande d'évaluation par écrit :
 - Déterminez si vous devez fournir un affidavit établissant la compétence en répondant à chacune des questions par **Oui** ou **Non** – dans de nombreux cas, cet affidavit n'est pas nécessaire;
 - Si vous devez présenter un **affidavit établissant la compétence (Formulaire 11A)**, cliquez sur **Non** pour indiquer que vous n'avez pas de formulaire prêt à être téléversé, puis cliquez sur **Suite**.

Détermination de la nécessité d'un affidavit établissant la compétence

Si tous les défendeurs vivent ou mènent leurs activités à l'extérieur de la division territoriale du tribunal, vous devrez déposer un affidavit établissant la compétence (Formulaire 11A) dûment rempli, fait sous serment ou affirmé solennellement.

Vous avez indiqué avoir déposé la demande du demandeur à la Cour des petites créances suivante :

Tribunal sélectionné :

150, rue Bond Est Oshawa ON
L1G 0A2
(905) 743-2800

Ce tribunal est-il celui qui se trouve le plus près de la résidence ou du lieu de travail d'un ou des défendeurs? *

Oui Non



Suite

- 5 Créez et imprimez l'**affidavit établissant la compétence** en remplissant les champs obligatoires, puis cliquez sur **Vérifier et imprimer l'affidavit établissant la compétence**.

Étape 1b - Création et impression de l'affidavit établissant la compétence

Vous devez remplir tous les champs marqués d'un astérisque (*).

Création et impression de l'affidavit établissant la compétence

Vous ne pouvez pas passer à une autre étape de votre affaire sans avoir soumis un affidavit établissant la compétence. Vous devez imprimer et signer cet affidavit devant un commissaire aux affidavits. Cela fait, vous pouvez revenir et téléverser l'affidavit.

Nom de la personne qui a signifié le document *

Municipalité et province de la personne ayant signifié le document

Êtes-vous le demandeur ou son représentant? *

Demandeur Représentant du demandeur

Retour



Vérifier et imprimer l'affidavit établissant la compétence

- Présentez l'affidavit à un commissaire aux affidavits (voir le conseil ci-dessous), numérisez la copie signée et sauvegardez-la dans votre ordinateur.

- À votre retour dans le portail de ServiceOntario, vous suivrez les étapes indiquées pour téléverser votre **affidavit établissant la compétence** rempli.

Si vous devez présenter un **affidavit établissant la compétence (Formulaire 11A)**, cliquez sur **Oui** pour indiquer que vous avez un formulaire prêt à être téléversé, puis cliquez sur **Suite**.

6. Remplissez tous les champs pour demander une évaluation par écrit et téléversez votre **avis de motion (Formulaire 15A)** rempli et signé. Assurez-vous de la visibilité du cachet du commissaire sur la copie numérisée de chaque pièce jointe. Cliquez sur **Vérifier les renseignements avant le dépôt**.

Choisissez le mode de paiement

- Pour terminer l'opération, vous devrez payer à l'aide d'une carte de crédit Visa ou Mastercard ou d'une carte de débit Interac. Sélectionnez votre mode de paiement et cliquez sur **Effectuer un paiement**.
- Une fois que vous aurez entré tous les renseignements requis, cliquez sur **Payer maintenant**.

Conseil

Un affidavit établissant la compétence peut être fait sous serment devant :

- un membre du personnel travaillant au comptoir de la Cour des petites créances ou de ServiceOntario;
- un avocat ou un parajuriste titulaire d'un permis du Barreau de l'Ontario;
- un notaire.

Prière de cliquer [ici](#) pour en savoir davantage sur la façon de trouver un notaire ou un commissaire aux affidavits.

Conservez votre reçu! Il se peut que vous puissiez réclamer ces frais plus tard.

Méthode de paiement

Veuillez sélectionner



Les modes de paiement acceptés comprennent la carte Visa, la carte de débit Visa, la carte Mastercard, la carte de débit Mastercard et Interac en ligne.

Remarque : Pour le traitement du paiement, le système vous dirigera vers un site Web sécurisé, ce qui peut prendre jusqu'à une minute. Il ne faut pas arrêter, ni fermer ni recharger votre navigateur jusqu'à ce que ce processus soit terminé.

Par la suite, le système vous dirigera vers le site Web de la province.

Annuler

Effectuer Paiement

Conservez le résumé de la demande et du paiement

Une fois votre paiement traité, votre avis de motion en vue d'une évaluation par écrit sera déposé auprès du tribunal. Un résumé de votre demande s'affichera, notamment le numéro de demande ainsi que la date et l'heure auxquelles votre motion a été soumise.

Un résumé du paiement s'affichera aussi pour confirmer votre paiement. Imprimez-en une copie pour vos dossiers. Ce résumé sera aussi sauvegardé dans votre compte de ServiceOntario.

Détails du formulaire soumis

Merci. Votre formulaire a été soumis.

Nom du formulaire : 15A - Avis de motion par écrit en vue d'obtenir une évaluation
Numéro de formulaire : 004-15AW-OCC-F
Numéro de la demande : 28700-SC16000011970000
Date/heure soumis : 24 mars 2016 14:30
Numéro de confirmation : 43020213
Soumis à : Cour des petites créances de l'Ontario
Téléphone : 1-800-980-4962
Courriel : petitescreancesenligne@ontario.ca
Lieux : [Lieux et coordonnées des cours des petites créances](#)

Plus des renseignements

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de votre affaire, veuillez contacter le tribunal indiqué sur la demande du demandeur.

Nous faisons tout notre possible pour assurer le traitement efficace des transactions, mais il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier si l'information a été reçue.

Que se passera-t-il ensuite?

Vous n'avez pas à aller devant le tribunal cette fois-ci. Le juge examinera vos documents et sa décision vous sera envoyée par courriel. Si vous n'avez pas reçu la décision du juge, ou « dossier d'inscription », dans les quatre semaines, vous pouvez communiquer avec le greffe de la Cour des petites créances indiqué dans la partie supérieure de votre demande du demandeur pour en savoir plus sur l'état d'avancement.

Si le juge pense que les documents que vous avez déposés ne sont pas suffisants pour lui permettre de trancher, le tribunal peut vous ordonner de fournir un autre affidavit ou d'assister à une audience d'évaluation.

Soumettez votre demande à l'aide du dépôt rapide

Le dépôt rapide permet aux professionnels du droit et aux personnes qui utilisent régulièrement le Portail de dépôt électronique de la Cour des petites créances de téléverser facilement et rapidement les documents de procédure qu'ils ont déjà remplis hors ligne.

Conseil

Vous souhaitez peut-être utiliser la méthode du dépôt rapide si vous êtes un professionnel du droit et connaissez les procédures de la Cour des petites créances. Assurez-vous d'avoir votre demande du demandeur remplie et prête à être téléversée.

Étape 1 : Déposez et soumettez votre demande du demandeur à l'aide du dépôt rapide

1. Cliquez sur **Dépôt rapide**.

The screenshot shows a web interface with two tabs: 'Commencer une nouvelle demande' (active) and 'Mes demandes'. Below the tabs, a message states: 'Il y a deux façons de remettre le formulaire de demande aux petites créances en ligne :'. Two panels are presented side-by-side. The left panel is titled 'Utiliser l'Assistant aux formulaires' and lists two bullet points: 'Vous déposez une demande pour la première fois ou vous n'en avez pas l'habitude?' and 'L'Assistant aux formulaires vous guidera pas à pas au cours du processus et vous aidera à remplir et à soumettre en ligne les formulaires exigés.' Below this panel is a dark blue button labeled 'L'assistant aux formulaires'. The right panel is titled 'Téléverser un formulaire déjà rempli en utilisant l'option de dépôt rapide' and lists two bullet points: 'Vous êtes un juriste ou vous avez souvent déposé des demandes?' and 'Choisissez cette option si vous avez déjà rempli la demande du demandeur et êtes prêt à téléverser vos documents.' Below this panel is a dark blue button labeled 'Dépôt rapide', which is highlighted by a large blue arrow pointing from the right.

2. Lisez les conditions et cochez la case prévue pour confirmer que vous êtes d'accord.
3. Entrez le montant de la demande (capital), sélectionnez un tribunal et inscrivez l'adresse de courriel à laquelle vous recevrez les documents officiels du tribunal, puis cliquez sur **Suite**.
4. Remplissez tous les champs sous **Renseignements sur le demandeur et son représentant**, puis cliquez sur **Suite**.
5. Remplissez tous les champs sous **Renseignements sur le défendeur**, puis cliquez sur **Suite**.

Conseil

Si vous enregistrez les données de votre demande du demandeur et y retournez plus tard, vous devrez téléverser de nouveau les pièces jointes.

Remarque : Puisque le Portail de dépôt électronique de la Cour des petites créances ne conserve aucun document à des fins de consultation ultérieure ou d'impression, nous vous recommandons d'**imprimer** la page de résumé où apparaissent le nom et le type de tout document à l'appui fourni avec votre demande afin que vous puissiez vous y référer au besoin.

6. Téléversez la demande du demandeur et les pièces jointes :
 - Cliquez sur **Téléverser un fichier** pour récupérer dans vos fichiers la demande du demandeur remplie et les documents à l'appui de celle-ci. Ce document doit être en format PDF.
 - Si vous avez d'autres documents à l'appui, cliquez sur **Ajouter des fichiers** pour les téléverser. Les documents à l'appui peuvent être dans l'un des formats suivants : PDF, Word, Excel ou JPEG. Chaque document à l'appui ne peut dépasser 10 mégaoctets (Mo), et la taille totale des pièces jointes ne peut être supérieure à 20 Mo. Les titres des fichiers ne peuvent contenir que des lettres et des chiffres, dont le total doit être inférieur à 30 caractères, y compris l'extension (p. ex. .pdf ou .jpg).
 - Remplissez tous les autres champs et cliquez sur **Vérifier les renseignements avant le dépôt**.

ServiceOntario

Retour Suite Effacer Sauver le brouillon Aide

Documentation à l'appui (le cas échéant)

Taille totale de toutes les pièces jointes (en Mo) 0,00 Ajouter des fichiers

Renseignements sur le paiement

L'un des demandeurs a-t-il déposé plus de 10 plaintes au tribunal sélectionné au cours de l'année civile?
Consultez le [barème des frais des cours des petites créances](#) pour d'autres renseignements.*

Oui Non

Les frais judiciaires s'élèvent à :
215,00 \$

Autorisation et signature

Nom de famille *	Prénom *	Date de dépôt (aaaa/mm/jj)
		2019/03/11

En cochant cette case, j'accepte que mon nom ci-dessus serve de signature aux fins du dépôt de ce document auprès du tribunal.

Retour Vérifier les renseignements avant de les soumettre

7. Vérifiez, payez et soumettez la demande du demandeur.
 - L'écran suivant vous montrera tous les renseignements que vous avez entrés. Vérifiez attentivement tous ces renseignements.
 - Pour modifier des renseignements, cliquez sur **Mettre à jour** cette section.
 - Si tous les renseignements sont complets et exacts, cliquez sur **Payer et soumettre**.

Choisissez le mode de paiement

- Pour terminer l'opération, vous devrez payer à l'aide d'une carte de crédit Visa ou Mastercard ou d'une carte de débit Interac. Sélectionnez votre mode de paiement et cliquez sur **Effectuer un paiement**.

Méthode de paiement

Veillez sélectionner



Les modes de paiement acceptés comprennent la carte Visa, la carte de débit Visa, la carte Mastercard, la carte de débit Mastercard et *Interac en ligne*.

Remarque : Pour le traitement du paiement, le système vous dirigera vers un site Web sécurisé, ce qui peut prendre jusqu'à une minute. Il ne faut pas arrêter, ni fermer ni recharger votre navigateur jusqu'à ce que ce processus soit terminé.

Par la suite, le système vous dirigera vers le site Web de la province.

Annuler

Effectuer Paiement

- Une fois que vous aurez entré tous les renseignements requis, cliquez sur **Payer maintenant**.

Conservez le résumé de la demande et du paiement

Une fois votre paiement traité, votre demande du demandeur sera déposée auprès du tribunal. Un résumé de votre demande s'affichera, notamment le numéro de demande attribué à votre cas par le tribunal ainsi que la date et l'heure auxquelles votre demande a été soumise.

Un résumé du paiement s'affichera aussi pour confirmer votre paiement. Imprimez-en une copie pour vos dossiers. Ce résumé sera aussi sauvegardé dans votre compte de ServiceOntario.

Détails du formulaire soumis

Merci. Votre formulaire a été soumis.

Nom du formulaire : 7A - Demande du demandeur
Numéro de formulaire : 004-7A-PRO-F
Numéro de la demande : 09701-SC19000006460000
Date/heure soumis : 1 mars 2019 10:21
Numéro de confirmation : 43028435
Soumis à : Cour des petites créances de l'Ontario
Téléphone : 1-800-980-4962
Courriel : petitescreancesenligne@ontario.ca
Lieux : [Lieux et coordonnées des cours des petites créances](#)

Plus des renseignements

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de votre affaire, veuillez contacter le tribunal indiqué sur la demande du demandeur.

Nous faisons tout notre possible pour assurer le traitement efficace des transactions, mais il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier si l'information a été reçue.

Résumé du paiement

Type de transaction : Achat
L'état des paiements : Approuvé
Montant du paiement : 215,00 \$ CAD
Type de carte : Interac Online
Nom du titulaire de la carte :
Confirmation de paiement : 898364

Lisez l'avis par courriel

Vous recevrez un courriel incluant le document de demande du demandeur délivré par le tribunal. Ce document peut être imprimé et signifié (livré) à chaque défendeur, accompagné de tout autre document à l'appui de votre demande.

N'oubliez pas que si vous soumettez votre formulaire après les heures de bureau normales, il sera traité le jour ouvrable suivant par le tribunal. Si vous ne recevez pas un courriel dans les trois jours ouvrables, communiquez avec le greffe du tribunal pour obtenir plus d'information. Le courriel contiendra des renseignements sur les étapes indiquées ci-dessous.

Conseil

Si vous devez faire des modifications à votre demande délivrée par le tribunal, vous pouvez le faire en ligne au moyen du Portail de dépôt électronique de la

Cour des petites créances si vous n'avez pas déjà signifié (livré) la demande à un défendeur. Si vous avez déjà signifié votre demande à un défendeur, vous pouvez en soumettre une modifiée en vue d'un dépôt par l'intermédiaire du Portail de soumission en ligne de la Cour des petites créances, par la poste ou en personne auprès du greffe du tribunal où la demande a été déposée

Étape 2 : Déposez un affidavit de signification à l'aide du dépôt rapide

Lorsque vous aurez signifié les documents au(x) défendeur(s), retournez à la page [Dépôt en ligne de documents à la Cour des petites créances | ontario.ca](#), faites défiler le menu vers le bas et cliquez sur le premier bouton sous Portail de dépôt électronique de la Cour des petites créances, « [Déposer vos documents](#) », puis ouvrez une session dans votre compte ONe-key.

1. Votre demande en cours devrait s'afficher sur la page **Mes demandes existantes**. Sélectionnez une affaire en cours dans la liste, puis cliquez sur **Prochaines étapes**.



The screenshot shows the 'Mes demandes' (My requests) page. At the top, there are two tabs: 'Commencer une nouvelle demande' and 'Mes demandes'. Below the tabs is a search bar. The main content is a table with the following columns: 'No de demande', 'Tribunal', 'Formulaire', 'Date', 'État', and 'Prochaines Étapes'. A blue arrow points to the 'Prochaines Étapes' link in the 'État' column of the first row.

No de demande	Tribunal	Formulaire	Date ▼	État	Prochaines Étapes
28700-SC16000012110000	OSHAW	7A - Demande du demandeur	2016-03-24	Soumis	Prochaines Étapes

Si vous avez abouti à la page Comptes, cliquez sur Dépôt électronique des petites créances dans la barre de navigation de gauche pour revenir à vos demandes existantes.

[Compte](#) > [Compte](#)

Compte

Remarque: Pour des raisons de sécurité, votre session prendra fin automatiquement après 15 minutes d'inactivité.

Compte

Activités

Profils

Compte

Paramètres du compte

Aide sur le compte

ServiceOntario

Confidentialité

Recommandé

Ajouter un service

Ajouter un profil

[Afficher le profil](#) | [Modifier le profil](#)

Compte

Services inscrits

Date ▼	Nom de service
28-03-2016	Dépôt électronique des petites créances

Activités (Plus récentes - Tous)

Date/Heure ▼	Activité	État
17-10-2016/ 15:11	9B - Request to note in default - 43022467	Soumis
17-10-2016/ 15:10	8A - Affidavit of Service - 43022466	Soumis
17-10-2016/ 15:06	8A - Affidavit of Service - 43022464	Soumis

Sélectionnez **Déposer un affidavit de signification**, puis suivez les directives suivantes :

Commencer une nouvelle demande | **Mes demandes**

Choisir une prochaine étape X

Chaque lien ci-dessous amène à une nouvelle fenêtre de navigation avec le formulaire.

- [Modifier une demande du demandeur](#)
- [Déposer un affidavit de signification](#)
- [Déposer une demande de constatation du défaut](#)
- [Déposer un jugement par défaut](#)
- [Déposer un avis de désistement de demande](#)

No de demande	État	Prochaines Étapes
28700-SC16000012110000	Soumis	Prochaines Étapes
28700-SC16000012100000	Soumis	Prochaines Étapes
28700-SC16000011970000	Montrer Tout	Prochaines Étapes
28700-SC16000011890000	Montrer Tout	Prochaines Étapes
28700-SC16000011870000	Montrer Tout	Prochaines Étapes
28700-SC16000011690000	Montrer Tout	Prochaines Étapes

1. Déposez l'affidavit de signification

- Sélectionnez le(s) défendeur(s) à qui vous avez signifié les documents en cliquant dans la case à gauche du nom de chacun. Pour chaque défendeur, téléversez une copie de l'affidavit de signification signée et attestée par un commissaire ainsi que tout document à l'appui.
 - Mettez à jour les coordonnées des défendeurs, s'il y a lieu.
 - Cliquez sur **Vérifier les renseignements avant le dépôt**.
2. Vérifiez et soumettez l'affidavit de signification
- Si tous les renseignements sont exacts, cliquez sur **Soumettre**.

Résumé du formulaire soumis

Lorsque le formulaire aura été envoyé au tribunal, un résumé s'affichera.

ServiceOntario

Détails du formulaire soumis

Merci. Votre formulaire a été soumis.

Nom du formulaire :	8A - Affidavit de signification
Numéro de formulaire :	004-8A-PRO-F
Numéro de la demande :	28700-SC16000012110000
Date/heure soumis :	24 mars 2016 14:55
Numéro de confirmation :	43020225
Soumis à :	Cour des petites créances de l'Ontario Téléphone : 1-800-980-4962 Courriel : petitescreeancesenligne@ontario.ca Lieux : Lieux et coordonnées des cours des petites créances

Plus des renseignements

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de votre affaire, veuillez contacter le tribunal indiqué sur la demande du demandeur.

Nous faisons tout notre possible pour assurer le traitement efficace des transactions, mais il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier si l'information a été reçue.

Étape 3 : Déposez une demande de constatation en défaut du défendeur à l'aide du dépôt rapide

Si 20 jours se sont écoulés depuis la date à laquelle vous avez signifié (livré) la demande auprès du défendeur et qu'aucune défense ne vous a été signifiée, retournez à la page [Dépôt en ligne de documents à la Cour des petites créances | ontario.ca](#), faites défiler le menu vers le bas et cliquez sur le premier bouton sous Portail de dépôt

électronique de la Cour des petites créances, « [Déposer vos documents](#) », puis ouvrez une session dans votre compte ONe-key.

Conseil

Quelle est la « date de validité de la signification » de ma demande?

Les règles établies par le tribunal prévoient les façons dont chaque document peut être signifié et le moment où la signification est valide. Le défendeur dispose de 20 jours à partir de la date à laquelle vous lui avez signifié (livré) la demande (date de validité de la signification) pour présenter une défense et vous en remettre une copie. Pour en savoir davantage, prière de consulter le [Guide des procédures devant la Cour des petites créances – Signifier des documents](#).

Votre demande en cours devrait s'afficher sur cette page. Sélectionnez le numéro de la demande, puis cliquez sur **Prochaines étapes**.

Sélectionnez Déposer une demande de constatation du défaut, cliquez pour ouvrir et suivez les étapes indiquées ci-dessous :

1. Déposez une demande de constatation du défaut
 - Sélectionnez le(s) défendeur(s) que vous désirez faire constater en défaut, puis cliquez sur **Vérifier les renseignements avant le dépôt**.
2. Vérifiez et soumettez une demande de constatation en défaut du défendeur
 - Vérifiez la liste des défendeurs devant être constatés en défaut. Pour faire des modifications, cliquez sur **Mettre à jour**.
 - Si tous les renseignements sont exacts, cliquez sur **Soumettre**.

Résumé du formulaire soumis

Lorsque la demande aura été envoyée au tribunal, un résumé s'affichera.

Étape 4 : Demandez un jugement par défaut à l'aide du dépôt rapide (demandes liquidées)

Si vous avez soumis une demande liquidée, vous pouvez déposer une demande de jugement par défaut à n'importe quel moment après avoir déposé votre demande de constatation en défaut du défendeur ou des défendeurs.

À partir de la page **Mes demandes existantes**, sélectionnez l'affaire dans la liste des demandes en cours, puis cliquez sur **Prochaines étapes**.

Cliquez sur **Déposer un jugement par défaut** et suivez les étapes ci-dessous :

1. Déposez une demande de jugement par défaut
 - Sélectionnez le(s) défendeur(s) en cliquant dans la case à gauche du nom de chacun.
 - Téléversez le **formulaire de jugement par défaut (Formulaire 11A)** et les reçus des dépens et débours, par exemple les frais de préparation de la demande et vos éventuels débours pour la signification des documents.
 - Mettez à jour les coordonnées des défendeurs, s'il y a lieu.
 - Indiquez si le demandeur a déposé plus de dix demandes au greffe du tribunal sélectionné pendant l'année civile en cours.
 - Remplissez l'**Autorisation et signature**, puis cliquez sur **Vérifier les renseignements avant le dépôt**.
2. Vérifiez et soumettez une demande de jugement par défaut.
 - Vérifiez attentivement tous ces renseignements. Pour faire des modifications, cliquez sur **Mettre à jour**.
 - Si tous les renseignements sont exacts, cliquez sur **Payer et soumettre**.

Choisissez le mode de paiement

Pour terminer l'opération, vous devrez payer à l'aide d'une carte de crédit Visa ou Mastercard ou d'une carte de débit Interac. Sélectionnez votre mode de paiement et entrez tous les renseignements nécessaires au paiement, puis cliquez sur **Payer maintenant**.

Conservez le résumé de la demande et du paiement

Lorsque votre paiement aura été traité, un résumé de la demande et du paiement s'affichera. Imprimez cet écran pour vos dossiers. Ce résumé sera aussi sauvegardé dans votre compte de ServiceOntario.

Dans les cinq jours ouvrables, vous devriez recevoir un courriel comprenant le jugement par défaut délivré par le tribunal. Si vous ne le recevez pas, communiquez avec le [greffe du tribunal](#) pour obtenir plus d'information.

Que se passera-t-il ensuite?

Si votre demande de jugement par défaut est accordée, le tribunal en enverra une copie au(x) défendeur(s). Si ce dernier ne vous envoie pas l'argent qu'il vous doit, consultez le [Guide des procédures devant la Cour des petites créances – Après le jugement](#) de la Cour des petites créances pour savoir comment procéder pour faire exécuter un jugement.

Étape 5 : Demandez une évaluation à l'aide du dépôt rapide (demandes non liquidées)

Si vous avez déposé une demande non liquidée et que tous les défendeurs ont été constatés en défaut, vous pouvez demander une audience d'évaluation devant un juge ou déposer un avis de motion en vue d'une évaluation par écrit (formulaire 15A).

Option 1 – Demandez une audience d'évaluation

Une audience d'évaluation est parfois appelée une action non contestée. Après le dépôt de votre demande d'audience d'évaluation, le greffier du tribunal vous enverra par courriel un avis d'audience d'évaluation indiquant la date, l'heure et le lieu de votre audience. Vous devez vous adresser au tribunal et expliquer au juge ce qui vous est dû et pourquoi. Prière de consulter le [Guide des procédures devant la Cour des petites créances – Se préparer à une instance judiciaire](#) pour obtenir de plus amples détails.

Pour demander une **audience d'évaluation**, suivez les étapes ci-dessous :

1. Retournez à la page [Dépôt en ligne de documents à la Cour des petites créances | ontario.ca](#), faites défiler le menu vers le bas et cliquez sur le premier

bouton sous Portail de dépôt électronique de la Cour des petites créances, « [Déposer vos documents](#) », puis ouvrez une session dans votre compte ONE-key.

2. Votre demande en cours devrait s'afficher sur la page **Mes demandes existantes**. Cliquez sur **Prochaines étapes**.
3. Sélectionnez **Demander une audience d'évaluation** et cliquez pour ouvrir.

Choisir une prochaine étape

Chaque lien ci-dessous amène à une nouvelle fenêtre de navigation avec le formulaire.

- [Modifier une demande du demandeur](#)
- [Déposer un affidavit de signification](#)
- [Déposer une demande de constatation du défaut](#)
- [Déposer un jugement par défaut](#)
- [Déposer un avis de désistement de demande](#)

4. Suivez ces étapes :
 - Confirmez qu'il s'agit du bon tribunal.
 - Indiquez le nom du représentant ou de la partie.
 - Déterminez si vous devez fournir un affidavit établissant la compétence en répondant à chacune des questions par **Oui** ou **Non** – dans de nombreux cas, cet affidavit n'est pas nécessaire.
 - Si vous devez présenter un **affidavit établissant la compétence (Formulaire 11A)** et que vous n'avez pas un Formulaire 11A

complètement rempli, et signé et attesté par un commissaire,
sélectionnez **Non**.

- Obtenez un affidavit établissant la compétence rempli, et signé et attesté par un commissaire.
- Retournez dans le portail de ServiceOntario et suivez les étapes indiquées pour téléverser votre affidavit établissant la compétence rempli.
- Si vous devez présenter un affidavit établissant la compétence (Formulaire 11A), cliquez sur **Oui** pour indiquer que vous avez un formulaire prêt à être téléversé, puis cliquez sur **Suite**.

Téléversement de l'affidavit établissant la compétence

Remarque : Les documents doivent être soumis en format JPEG, Word, Excel ou PDF. La taille de chaque fichier ne doit pas dépasser 10 mégaoctets (Mo). Les pièces jointes ne doivent pas excéder 20 Mo au total. Le nom du fichier, y compris l'extension, doit contenir des lettres ou des chiffres, et un maximum de 30 caractères.

Affidavit établissant la compétence *	Mo	
<input type="text"/>	0,00	<input type="button" value="Téléverser un fichier"/>
Taille totale de toutes les pièces jointes (en Mo)		
0,00		

5. Remplissez tous les champs pour demander une audience d'évaluation et cliquez sur **Vérifier les renseignements avant le dépôt**.
 - Si tous les renseignements sont exacts, cliquez sur **Payer et soumettre**.

Choisissez le mode de paiement

Pour terminer l'opération, vous devrez payer à l'aide d'une carte de crédit Visa ou Mastercard ou d'une carte de débit Interac. Sélectionnez votre mode de paiement et entrez tous les renseignements nécessaires au paiement, puis cliquez sur **Payer maintenant**.

Méthode de paiement

Veillez sélectionner



Les modes de paiement acceptés comprennent la carte Visa, la carte de débit Visa, la carte Mastercard, la carte de débit Mastercard et *Interac en ligne*.

Remarque : Pour le traitement du paiement, le système vous dirigera vers un site Web sécurisé, ce qui peut prendre jusqu'à une minute. Il ne faut pas arrêter, ni fermer ni recharger votre navigateur jusqu'à ce que ce processus soit terminé.

Par la suite, le système vous dirigera vers le site Web de la province.

Annuler

Effectuer Paiement

Conservez le résumé de la demande et du paiement

Une fois votre paiement traité, votre demande d'audience d'évaluation sera déposée auprès du tribunal. Un résumé de votre demande s'affichera, notamment le numéro de demande ainsi que la date et l'heure auxquelles votre demande a été soumise.

Un résumé du paiement s'affichera aussi pour confirmer votre paiement. Imprimez-en une copie pour vos dossiers. Ce résumé sera aussi sauvegardé dans votre compte de ServiceOntario.

Que se passera-t-il ensuite?

Le greffier du tribunal vous enverra par courriel un avis d'audience d'évaluation indiquant la date, l'heure et le lieu de votre audience. Vous devez vous adresser au tribunal et expliquer au juge ce qui vous est dû et pourquoi.

Si vous ne recevez pas votre avis d'audience d'évaluation dans les trois semaines, vous pouvez communiquer avec le greffe de la Cour des petites créances indiqué dans la partie supérieure de votre demande du demandeur pour en savoir plus sur l'état d'avancement.

Option 2 – Déposez un avis de motion en vue d'une évaluation par écrit

Pour **déposer un avis de motion en vue d'une évaluation par écrit**, suivez les étapes ci-dessous :

1. Retournez à la page [Dépôt en ligne de documents à la Cour des petites créances | ontario.ca](#), faites défiler le menu vers le bas et cliquez sur le premier bouton sous Portail de dépôt électronique de la Cour des petites créances, « [Déposer vos documents](#) », puis ouvrez une session dans votre compte ONE-key.
2. Votre demande en cours devrait s'afficher sur la page **Mes demandes existantes**. Sélectionnez une affaire en cours dans la liste, puis cliquez sur **Prochaines étapes**.
3. Sélectionnez **Déposer un avis de motion en vue d'une évaluation par écrit**.

No de demande	État	Prochaines Étapes
28700-SC16000012110000	Soumis	Prochaines Étapes
28700-SC16000012100000	Soumis	Prochaines Étapes
28700-SC16000011970000	Montrer Tout	Prochaines Étapes
28700-SC16000011890000	Montrer Tout	Prochaines Étapes
28700-SC16000011870000	Montrer Tout	Prochaines Étapes
28700-SC16000011690000	Montrer Tout	Prochaines Étapes

4. Téléversez votre **avis de motion (Formulaire 15A)** rempli et déposé sous serment ou par affirmation solennelle, ainsi que toute pièce jointe. Assurez-vous

de la visibilité du cachet du commissaire sur la copie numérisée de chaque pièce jointe.

- Déterminez si vous devez fournir un affidavit établissant la compétence en répondant à chacune des questions par **Oui** ou **Non** – dans de nombreux cas, cet affidavit n'est pas nécessaire.
- Si vous devez présenter un **affidavit établissant la compétence (Formulaire 11A) et que vous n'avez pas un Formulaire 11A complètement rempli, et signé et attesté par un commissaire**, sélectionnez **Non**.
- Obtenez un affidavit établissant la compétence rempli, et signé et attesté par un commissaire, en vue de son téléversement dans le portail de ServiceOntario.
- Retournez dans le portail de ServiceOntario et suivez les étapes indiquées pour téléverser votre affidavit établissant la compétence rempli.
- Si vous devez présenter un affidavit établissant la compétence (Formulaire 11A), cliquez sur **Oui** pour indiquer que vous avez un formulaire prêt à être téléversé, puis cliquez sur **Suite**.

Déposer un avis de motion par écrit en vue d'obtenir une évaluation

Les cases marquées d'un astérisque (*) doivent obligatoirement être remplies.

Numéro de demande :

SC16000012380000

Pièces jointes

Pour déposer un avis de motion en vue d'obtenir une évaluation écrite, téléversez l'avis de motion que vous avez rempli, fait sous serment ou affirmé solennement (formulaire 15A) et les pièces jointes. Assurez-vous que le sceau du commissaire est apposé sur toutes les copies numérisées des pièces jointes.

Les documents doivent être soumis en format JPEG, Word, Excel ou PDF. Le nom du fichier, y compris l'extension, doit contenir des lettres ou des chiffres, et un maximum de 30 caractères. La taille de chaque fichier ne doit pas dépasser 10 mégaoctets (Mo). La taille totale des pièces jointes ne doit pas dépasser 20 Mo.

Si vous recevez un message d'erreur parce que la taille de votre fichier dépasse la limite, vous pourrez réduire sa taille de plusieurs façons. Veuillez consulter un des guides suivants pour savoir comment faire : [Guide d'aide d'Adobe](#) ou le [Guide wikiHow](#).

Avis de motion (formulaire 15A) *

Mo

0,00

Téléverser un fichier

Documents à l'appui

Ajouter des fichiers

5. Cliquez sur **Vérifier les renseignements avant le dépôt.**
 - Si tous les renseignements sont exacts, cliquez sur **Payer et soumettre.**

Choisissez le mode de paiement

Pour terminer l'opération, vous devrez payer à l'aide d'une carte de crédit Visa ou Mastercard ou d'une carte de débit Interac. Sélectionnez votre mode de paiement et entrez tous les renseignements nécessaires au paiement, puis cliquez sur **Payer maintenant.**

Méthode de paiement

Veuillez sélectionner


VISA


VISA
DEBIT


mastercard.


mastercard
debit


Interac En ligne

Les modes de paiement acceptés comprennent la carte Visa, la carte de débit Visa, la carte Mastercard, la carte de débit Mastercard et Interac en ligne.

Remarque : Pour le traitement du paiement, le système vous dirigera vers un site Web sécurisé, ce qui peut prendre jusqu'à une minute. Il ne faut pas arrêter, ni fermer ni recharger votre navigateur jusqu'à ce que ce processus soit terminé.

Par la suite, le système vous dirigera vers le site Web de la province.

Annuler

Effectuer Paiement

Conservez le résumé de la demande et du paiement

Une fois votre paiement traité, votre avis de motion en vue d'une évaluation par écrit sera déposé auprès du tribunal. Un résumé de votre demande s'affichera, notamment le numéro de demande ainsi que la date et l'heure auxquelles votre motion a été soumise.

Un résumé du paiement s'affichera aussi pour confirmer votre paiement. Imprimez-en une copie pour vos dossiers. Ce résumé sera aussi sauvegardé dans votre compte de ServiceOntario.

ServiceOntario

Détails du formulaire soumis

Merci. Votre formulaire a été soumis.

Nom du formulaire :	15A - Avis de motion par écrit en vue d'obtenir une évaluation
Numéro de formulaire :	004-15AW-OCC-F
Numéro de la demande :	28700-SC16000012180000
Date/heure soumis :	24 mars 2016 16:07
Numéro de confirmation :	43020274
Soumis à :	Cour des petites créances de l'Ontario Téléphone : 1-800-980-4962 Courriel : petitescreancesenligne@ontario.ca Lieux : Lieux et coordonnées des cours des petites créances

Plus des renseignements

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de votre affaire, veuillez contacter le tribunal indiqué sur la demande du demandeur.

Nous faisons tout notre possible pour assurer le traitement efficace des transactions, mais il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier si l'information a été reçue.

Que se passera-t-il ensuite?

Vous n'avez pas à aller devant le tribunal cette fois-ci. Le juge examinera vos documents et sa décision vous sera envoyée par courriel. Si vous n'avez pas reçu la décision du juge, ou « dossier d'inscription », dans les quatre semaines, vous pouvez communiquer avec le greffe de la Cour des petites créances indiqué dans la partie supérieure de votre demande du demandeur pour en savoir plus sur l'état d'avancement.

Si le juge pense que les documents que vous avez déposés ne sont pas suffisants pour lui permettre de trancher, le tribunal peut vous ordonner de fournir un autre affidavit ou d'assister à une audience d'évaluation.

Modifiez votre demande du demandeur

Si vous n'avez pas déjà signifié (livré) votre demande à un défendeur, vous pouvez déposer une demande modifiée en ligne par l'intermédiaire du Portail de dépôt électronique de la Cour des petites créances. Si vous avez déjà signifié votre demande à un défendeur, vous pouvez en soumettre une modifiée en vue d'un dépôt par l'intermédiaire du Portail de soumission en ligne de la Cour des petites créances, par la poste ou en personne auprès du greffe du tribunal où la demande a été déposée.

1. Modifiez votre demande du demandeur à l'aide de l'assistant aux formulaires

Pour **modifier une demande du demandeur** à l'aide de l'assistant aux formulaires, suivez les étapes ci-dessous :

1. Retournez à la page [Dépôt en ligne de documents à la Cour des petites créances | ontario.ca](#), faites défiler le menu vers le bas et cliquez sur le premier bouton sous Portail de dépôt électronique de la Cour des petites créances, « [Déposer vos documents](#) », puis ouvrez une session dans votre compte ONE-key.
2. Votre demande en cours devrait s'afficher sur la page **Mes demandes existantes**. Cliquez sur **Prochaines étapes**.
3. À l'écran suivant, vous verrez que vous êtes à l'**Étape 2 : Signifiez les documents aux défendeurs**.

Petites créances : Assistant aux formulaires

Étape 1 - Soumettre la demande

Étape 2 - Signifier les documents aux défendeurs

Étape 3 - Faire constater le défaut du défendeur et demander un jugement

Étape 2 - Signifier les documents aux défendeurs

Vous devez remplir un affidavit de signification pour indiquer au tribunal comment et quand votre demande de demandeur et les documents connexes ont été signifiés au défendeur. La signification doit suivre des règles précises. [Renseignez-vous sur la signification des documents](#).

un affidavit peut être signé sous serment ou affirmation solennelle en présence de :

- un membre du personnel de la Cour des petites créances qui a été nommé commissaire aux affidavits
- un avocat ou un parajuriste titulaire d'un permis du Barreau du Haut-Canada
- un notaire

4. Faites défiler l'écran jusqu'au bas de la page pour obtenir des directives sur la façon d'**annuler une demande**. Sélectionnez **Annuler une demande**.

Annuler une demande

Pour annuler une demande déjà déposée auprès du tribunal, vous devez déposer un avis de désistement de demande (Formulaire 11.3A) et un affidavit de signification. [Annuler une demande maintenant](#).

Commencer une autre demande

Souhaitez-vous commencer une nouvelle demande? [Commencer une demande maintenant](#).

Modifier une demande

Pour modifier une demande que vous avez déjà déposée en ligne, téléversez une copie numérisée de votre demande en indiquant clairement les modifications. Vous pouvez déposer votre demande modifiée par voie électronique uniquement si vous n'avez pas signifié la demande initiale du demandeur au défendeur. Modifiez votre demande maintenant. [Modifiez votre demande maintenant](#).

Pour nous joindre

En cas de problèmes techniques, veuillez nous appeler sans frais au 1-888-754-8888.

Pour toute question relative au dépôt électronique d'une demande auprès de la Cour des petites créances, veuillez nous appeler sans frais au 1-800-980-4962 ou [nous envoyer un courriel](#).

5. Pour préparer votre demande du demandeur modifiée au téléversement :
 - Inscrivez « Demande modifiée » dans la partie supérieure de la demande du demandeur que le tribunal vous a envoyée par courriel;
 - Soulignez tout ajout de votre part ainsi que tout autre changement apporté – ajoutez des pages s'il y a lieu;
 - Retirez un demandeur ou un défendeur en biffant le nom et l'adresse de chacun;
 - Ajoutez un demandeur ou un défendeur en remplissant et en insérant le [formulaire Parties additionnelles \(1A\)](#);

- Numérisez et sauvegardez vos documents à l'appui. Tous les documents à l'appui doivent être envoyés à nouveau au tribunal, même si aucune modification ne leur a été apportée.
6. Vérifiez et soumettez votre demande du demandeur modifiée et tous les documents à l'appui
- Vérifiez attentivement tous ces renseignements.
 - Si tous les renseignements sont exacts, cliquez sur **Soumettre**.
7. Examinez le résumé du formulaire soumis
- Lorsque la demande du demandeur modifiée aura été envoyée au tribunal, un résumé s'affichera à l'écran.

ServiceOntario

Détails du formulaire soumis

Merci. Votre formulaire a été soumis.

Nom du formulaire :	7A - Demande du demandeur modifiée
Numéro de formulaire :	004-7A-OCC-AMEND-F
Numéro de la demande :	28700-SC16000012170000
Date/heure soumis :	24 mars 2016 15:26
Numéro de confirmation :	43020241
Soumis à :	Cour des petites créances de l'Ontario Téléphone : 1-800-980-4962 Courriel : petitescreancesenligne@ontario.ca Lieux : Lieux et coordonnées des cours des petites créances

Plus des renseignements

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de votre affaire, veuillez contacter le tribunal indiqué sur la demande du demandeur.

Nous faisons tout notre possible pour assurer le traitement efficace des transactions, mais il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier si l'information a été reçue.

8. Lisez l'avis reçu par courriel et passez aux prochaines étapes
- Vous recevrez un courriel vous informant de la réception de votre demande du demandeur modifiée par le tribunal.
 - Vous ne recevrez pas une nouvelle demande du demandeur modifiée du tribunal. Il vous suffira de photocopier la demande modifiée et les pièces jointes, et de les signifier (livrer) à chaque défendeur dans votre affaire.
 - N'oubliez pas que si vous soumettez votre formulaire après les heures de bureau normales, il sera traité le jour ouvrable suivant par le tribunal. Si vous ne recevez pas un courriel dans les trois jours ouvrables, communiquez avec le greffe du tribunal pour obtenir plus d'information. Le

courriel contiendra des renseignements sur les prochaines étapes à suivre ainsi qu'un formulaire d'affidavit de signification partiellement rempli.

2. Modifiez votre demande du demandeur à l'aide du dépôt rapide

Pour **modifier une demande du demandeur** à l'aide du dépôt rapide, suivez les étapes ci-dessous :

1. Retournez à la page [Dépôt en ligne de documents à la Cour des petites créances | ontario.ca](#), faites défiler le menu vers le bas et cliquez sur le premier bouton sous Portail de dépôt électronique de la Cour des petites créances, « [Déposer vos documents](#) », puis ouvrez une session dans votre compte ONE-key.
2. Votre demande en cours devrait s'afficher sur la page **Mes demandes existantes**. Cliquez sur **Prochaines étapes** et sélectionnez **Modifier une demande du demandeur**.

The screenshot shows the 'Mes demandes' (My requests) page. A modal window titled 'Choisir une prochaine étape' (Choose a next step) is open, listing several options. A blue arrow points to the first option, 'Modifier une demande du demandeur' (Modify a request from the applicant). The background shows a table of requests with columns for 'État' (Status) and 'Prochaines Étapes' (Next Steps).

No de demande	État	Prochaines Étapes
28700-SC16000012110000	Soumis	Prochaines Étapes
28700-SC16000012100000	Soumis	Prochaines Étapes
28700-SC16000011970000	Montrer Tout	Prochaines Étapes
28700-SC16000011890000	Montrer Tout	Prochaines Étapes
28700-SC16000011870000	Montrer Tout	Prochaines Étapes
28700-SC16000011690000	Montrer Tout	Prochaines Étapes

3. Pour préparer votre demande du demandeur modifiée au téléversement :
 - Inscrivez « Demande modifiée » dans la partie supérieure de la demande du demandeur que le tribunal vous a envoyée par courriel;

- Soulignez tout ajout de votre part ainsi que tout autre changement apporté – ajoutez des pages s’il y a lieu;
- Retirez un demandeur ou un défendeur en biffant le nom et l’adresse de chacun;
- Ajoutez un demandeur ou un défendeur en remplissant et en insérant le Formulaire 1A – Parties additionnelles;
- Numérisez et sauvegardez vos documents à l’appui. Tous les documents à l’appui doivent être envoyés à nouveau au tribunal, même si aucune modification ne leur a été apportée.

Téléverser une demande de demandeur modifiée et tous les documents à l'appui

Numéro de demande: SC16000012190000

Si vous n'avez pas encore signifié votre demande à l'un des défendeurs, vous pouvez déposer une demande modifiée en ligne. Si vous avez déjà signifié votre demande à l'un des défendeurs, vous devez déposer votre demande au bureau de dépôt de la Cour des petites créances.

Pour préparer votre demande de demandeur modifiée au téléversement :

- écrivez « Modifiée » en haut de la demande de demandeur soumise que la cour vous a envoyé par courriel
- soulignez tout ce que vous avez ajouté et indiquez toutes les modifications que vous avez apportées (vous pouvez insérer des pages additionnelles, si nécessaire)
- supprimez un demandeur ou défendeur en barrant son nom et son adresse
- ajoutez un demandeur ou défendeur en remplissant et insérant le [Formulaire 1A](#)
- numérisez et sauvegardez vos documents à l'appui. Tous les documents à l'appui doivent être renvoyés à la Cour, même s'ils n'ont pas été modifiés.

Les documents doivent être soumis en format JPEG, Word, Excel ou PDF. Le nom du fichier, y compris l'extension, doit contenir des lettres ou des chiffres, et un maximum de 30 caractères. La taille de chaque fichier ne doit pas dépasser 10 mégaoctets (Mo). La taille totale des pièces jointes ne doit pas excéder 20 Mo.

Si vous recevez un message d'erreur parce que la taille de votre fichier PDF dépasse la limite, vous pourrez réduire sa taille de plusieurs façons. Veuillez consulter un des guides suivants pour savoir comment faire : [Guide d'aide Adobe](#) or [Guide wikiHow](#).

Demande de demandeur modifiée *	Mo	
	0,00	Téléverser un fichier
Documentation à l'appui (le cas échéant)		
Taille totale de toutes les pièces jointes (en Mo)	0,00	Ajouter des fichiers

Vérifier et soumettre

- Vérifiez et soumettez votre demande du demandeur modifiée et tous les documents à l’appui
 - Vérifiez attentivement tous ces renseignements.
 - Si tous les renseignements sont exacts, cliquez sur **Soumettre**.
- Examinez le résumé du formulaire soumis
 - Lorsque la demande du demandeur modifiée aura été envoyée au tribunal, un résumé s’affichera.

Détails du formulaire soumis

Merci. Votre formulaire a été soumis.

Nom du formulaire : 7A - Demande du demandeur modifiée
Numéro de formulaire : 004-7A-OCC-AMEND-F
Numéro de la demande : 28700-SC16000012170000
Date/heure soumis : 24 mars 2016 15:26
Numéro de confirmation : 43020241
Soumis à : Cour des petites créances de l'Ontario
Téléphone : 1-800-980-4962
Courriel : petitescreancesenligne@ontario.ca
Lieux : [Lieux et coordonnées des cours des petites créances](#)

Plus des renseignements

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de votre affaire, veuillez contacter le tribunal indiqué sur la demande du demandeur.

Nous faisons tout notre possible pour assurer le traitement efficace des transactions, mais il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier si l'information a été reçue.

6. Lisez l'avis reçu par courriel et passez aux prochaines étapes
 - Vous recevrez un courriel vous informant de la réception de votre demande du demandeur modifiée par le tribunal.
 - Vous ne recevrez pas une nouvelle demande du demandeur modifiée du tribunal. Il vous suffira de photocopier la demande modifiée et les pièces jointes, et de les signifier (livrer) à chaque défendeur dans votre affaire.
 - N'oubliez pas que si vous soumettez votre formulaire après les heures de bureau normales, il sera traité le jour ouvrable suivant. Si vous ne recevez pas un courriel dans les trois jours ouvrables, communiquez avec le greffe du tribunal pour obtenir plus d'information. Le courriel contiendra des renseignements sur les prochaines étapes à suivre ainsi qu'un formulaire d'affidavit de signification partiellement rempli.

Foire aux questions

- **Le défendeur a déposé une défense ou j'ai déposé un document auprès du greffe du tribunal par l'intermédiaire du Portail de soumission en ligne de la Cour des petites créances, par la poste ou en personne. Puis-je déposer d'autres documents en me servant du Portail de dépôt électronique de la Cour des petites créances?**

Non. Une fois que le défendeur dépose une défense, que vous déposez tout autre document auprès du greffe du tribunal par une méthode autre que le Portail de dépôt électronique de la Cour des petites créances (par exemple, par le Portail de soumission en ligne de la Cour des petites créances, en personne ou par la poste), ou qu'une autre partie dépose tout autre document, vous ne pouvez plus utiliser le Portail de dépôt électronique de la Cour des petites créances pour déposer d'autres documents. Tout document supplémentaire peut être soumis au tribunal en vue d'un dépôt par l'intermédiaire du Portail de soumission en ligne de la Cour des petites créances, par la poste ou en personne auprès du greffe du tribunal où la demande a été déposée.

- **Je ne veux plus poursuivre le défendeur. Comment puis-je mettre fin à ma demande ou l'annuler?**

Si vous avez signifié la demande du demandeur au défendeur et que celui-ci n'a pas déposé de défense, vous pouvez mettre fin à votre demande, c'est-à-dire annuler celle-ci.

Ouvrez la page ServiceOntario.ca et connectez-vous à votre compte ONE-key, puis cliquez sur **Mes demandes existantes**.

Votre demande en cours devrait s'afficher sur cette page.

Si vous avez déposé votre demande à l'aide de l'**assistant aux formulaires**, sélectionnez votre demande, puis cliquez sur **Prochaines étapes**. Faites défiler l'écran jusqu'au bas de la page pour obtenir des directives sur la façon d'**annuler une demande**. Sélectionnez **Déposer un avis de désistement de demande** et remplissez le formulaire.

Si vous avez déposé votre demande à l'aide du **dépôt rapide**, sélectionnez votre demande, puis cliquez sur **Prochaines étapes**. Sélectionnez **Déposer un avis de désistement de demande** dans le menu déroulant, puis remplissez le formulaire. Vous devrez signifier (livrer) un avis de désistement de demande au défendeur et déposer un affidavit de signification rempli et déclaré sous serment.

- **Je veux modifier ma demande contre le défendeur. Que dois-je faire?**

Vous pouvez déposer une demande mise à jour (modifiée) en ligne si vous ne l'avez pas encore livrée (signifiée) à des défendeurs. Si vous avez déjà livré votre demande à un ou plusieurs défendeurs, vous pouvez en déposer une modifiée par l'intermédiaire du Portail de soumission en ligne de la Cour des petites créances, par la poste ou en personne auprès du greffe du tribunal où la demande a été déposée. Prière de consulter la règle n° 12 des [Règles de la Cour des petites créances](#) pour en savoir plus. Aucuns frais ne sont exigés pour le dépôt d'une demande modifiée.

- **J'ai déjà rempli une demande du demandeur. Puis-je la téléverser à l'aide de l'assistant aux formulaires?**

Si vous avez déjà rempli votre formulaire de demande du demandeur hors ligne, sélectionnez simplement la méthode de **dépôt rapide** pour téléverser votre demande sans avoir à créer un nouveau formulaire à l'aide de l'**assistant aux formulaires**.

Veillez noter que si vous commencez une demande à l'aide du **dépôt rapide**, vous devez suivre toutes les autres étapes nécessaires en utilisant cette méthode.

- **J'ai commencé ma demande à l'aide de l'assistant aux formulaires, mais j'aimerais plutôt utiliser la méthode de dépôt rapide. Comment puis-je changer de méthode de dépôt?**

Une fois que la demande du demandeur est soumise à l'aide d'une méthode de dépôt, toutes les autres étapes doivent être suivies à l'aide de cette méthode.

- **J'ai commencé ma demande à l'aide du dépôt rapide, mais j'aimerais plutôt utiliser l'assistant aux formulaires. Comment puis-je changer de méthode de dépôt?**

Une fois que la demande du demandeur est soumise à l'aide d'une méthode de dépôt, toutes les autres étapes doivent être suivies à l'aide de cette méthode.

- **Puis-je sauvegarder les renseignements que j'ai déjà entrés dans un formulaire afin d'y revenir plus tard?**

Seule la demande du demandeur peut être sauvegardée sous forme d'ébauche et terminée plus tard. Au cours des autres étapes du processus, si vous ne remplissez pas un formulaire au complet, vous devrez entrer de nouveau les renseignements dans ces formulaires. Lorsque vous retournerez à votre demande du demandeur modifiée, vous devrez à nouveau téléverser les pièces jointes.

- **Je ne vois pas dans la liste des demandes en cours le formulaire que je viens tout juste de soumettre au tribunal. Que dois-je faire?**

Votre compte pourrait ne pas être à jour en raison d'un délai technique. Si vous ne voyez pas dans la liste de vos demandes en cours un résumé de confirmation indiquant que votre formulaire a été soumis au tribunal, déconnectez-vous de votre compte ONE-key et reconnectez plus tard. Vous pouvez également communiquer avec ServiceOntario au 1 888 745-8888 pour obtenir une assistance technique.

- **Je n'ai pas reçu de courriel incluant la copie de ma demande du demandeur délivrée par le tribunal. Que dois-je faire?**

Il pourrait y avoir un délai technique dans le traitement de votre demande.

Si le formulaire est une demande du demandeur, vous devriez recevoir une copie délivrée par le tribunal dans les trois jours ouvrables. Si votre document est un jugement par défaut, vous devriez recevoir un courriel du tribunal dans les cinq jours ouvrables. Vous pouvez appeler le greffe du tribunal pour vérifier si votre formulaire a été reçu. Vous trouverez le numéro de téléphone du greffe [ici](#).

- **Qu'arrive-t-il après le dépôt de ma demande du demandeur?**

Le défendeur dispose de 20 jours après la date de la signification (livraison) de votre demande pour répondre. Il devra présenter une défense auprès de la Cour des petites créances et vous en signifier une copie. Si le défendeur n'a présenté aucune défense dans un délai de 20 jours, vous devez déposer en ligne un affidavit de signification, qui est une déclaration sous serment ou par affirmation solennelle précisant à la Cour comment, quand et où vous avez signifié votre demande auprès du défendeur.

- **Quel sera le délai de traitement de ma demande?**

Les formulaires déposés après les heures de bureau normales seront acceptés et datés du jour ouvrable suivant. Par exemple, si vous avez déposé une demande le vendredi après 17 h, vous recevrez un courriel du tribunal indiquant une date de délivrance le lundi.

- **Puis-je percevoir de l'intérêt sur un montant qui m'est dû?**

Oui. Si vous aviez conclu avec le défendeur un contrat précisant un taux d'intérêt, vous pouvez inscrire ce taux dans votre demande. Si vous n'avez conclu aucun contrat ou n'avez pas convenu d'un taux d'intérêt, vous pouvez demander le taux prévu dans la *Loi sur les tribunaux judiciaires*.

[Renseignements sur les taux d'intérêt et la façon de les inclure dans votre demande](#)

- **Dois-je fournir le nom légal exact du défendeur?**

Oui, vous devez donner le nom légal exact de la personne ou de l'entreprise que vous poursuivez. S'il s'agit d'une entreprise dont vous n'êtes pas certain de la dénomination sociale complète, vous pouvez :

- effectuer une recherche dans le [Registre des entreprises de l'Ontario](#) de Service Ontario; ou
- appeler le centre d'appels de ServiceOntario au 1 800 361-3223 ou, à Toronto, au 416 314-8880.

Si l'entreprise n'est pas constituée en personne morale, vous pouvez aussi ajouter comme défendeur(s) le nom de son propriétaire ou de ses propriétaires.

- **Si je gagne, ai-je la garantie de recevoir mon argent?**

Cela dépend si la personne ou l'entreprise que vous poursuivez est en mesure de payer. Le tribunal ne peut parfois pas vous aider à obtenir votre argent si le défendeur :

- est sans emploi;
- est en faillite ou n'a pas d'argent;
- ne possède pas de biens personnels ou ayant une valeur;
- n'est plus en affaires;
- a d'autres dettes à régler.

Cependant, vous pourriez obtenir votre argent en versements répartis sur une période déterminée. [Renseignements sur la façon de recouvrir de l'argent dû au moyen d'une ordonnance du tribunal](#)

- **J'ai toujours besoin d'aide. À qui puis-je parler?**

Si vous éprouvez des difficultés techniques avec le système en ligne, veuillez communiquer avec ServiceOntario au 1 888 745-8888 pour obtenir de l'aide.

Si vous avez des questions liées à la cour ou aux procédures (par exemple, que faire lorsque le greffier ne peut pas signer un jugement par défaut ou si vous n'avez pas reçu votre demande délivrée), veuillez [communiquer directement avec le greffe](#) ou consultez le [Guide des procédures devant la cour des petites créances | ontario.ca](#) sur le site Web du ministère du Procureur général.

Pour toute question concernant le dépôt de votre demande au moyen du Portail de dépôt électronique de la Cour des petites créances qu'offre ServiceOntario, veuillez communiquer avec l'InfoCentre des services en ligne, à la Division des services aux tribunaux du ministère du Procureur général, par courriel à petitescreancesenligne@ontario.ca ou par téléphone au 1 800 980-4962 ou au 647 438-0403.